

Résultats budgétaires de l'exercice

26000 - AIGUILLON -

Exercice : 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 495 961,00	8 533 357,00	13 029 318,00
Titres de recette émis (b)	1 306 523,82	5 777 651,37	7 084 175,19
Réductions de titres (c)	2 581,00	14 648,52	17 229,52
Recettes nettes (d = b - c)	1 303 942,82	5 763 002,85	7 066 945,67
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 495 961,00	8 533 357,00	13 029 318,00
Mandats émis (f)	2 665 902,82	5 151 681,14	7 817 583,96
Annulations de mandats (g)	21 183,26	116 265,41	137 448,67
Depenses nettes (h = f - g)	2 644 719,56	5 035 415,73	7 680 135,29
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		727 587,12	
(h - d) Déficit	1 340 776,74		613 189,62

AR Prefecture

047-214700049-20240326-D 2024_23-DE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non
personnalisés

26000 - AIGUILLON -

AR Prefecture					
047-214700049-20240326-D 2024 23-DE					
Reçu Le 04/04/2024					
Exercice 2023					
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	113 103,70		-1 340 776,74		-1 227 673,04
Fonctionnement	2 936 189,82		727 587,12		3 663 776,94
TOTAL I	3 049 293,52		-613 189,62		2 436 103,90
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 049 293,52		-613 189,62		2 436 103,90

AR Prefecture

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE

Reçu le 04/04/2024

LE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SGC AGEN

N° CODIQUE 047014

Date Edition : 19/01/2024

Compte : PROVISoire

IDENTIFIANT BUDGET 26000

N° de SIRET 21470004900015

AIGUILLON - BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À

M le directeur départemental des finances
publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M Michel GRANSART

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2023 AU 19/01/2024

Population 4368

Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h

Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	42
1 Balance des comptes	Etat III-1 43
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 80

AR Prefecture

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

4EME PARTIE : Page des signatures 81

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	288,58	Dotations	5 004,18
Terrains	2 387,96	Fonds Globalisés	5 182,93
Constructions	19 798,34	Réserves	13 608,73
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	6 824,49	Différences sur réalisations d'immobilisations	-580,25
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	2 936,19
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	6 142,76	Résultat de l'exercice	727,59
Autres immobilisations corporelles	1 046,42	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	36 199,95	Subventions non transférables	9 235,86
Immobilisations financières	0,84	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	36 489,37	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	36 115,23
Créances	123,41	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3,11
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	2 857,21
Disponibilités	2 469,37	Fournisseurs ⁽²⁾	94,35
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	12,04
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 592,78	Total dettes à court terme	106,39
Comptes de régularisations	0,18	TOTAL DETTES	2 963,61
		Comptes de régularisations	0,38
TOTAL ACTIF	39 082,33	TOTAL PASSIF	39 082,33

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

BILAN (en Euros)

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	171 432,64	17 981,59	153 451,05	163 355,98
	Autres immobilisations incorporelles	196 407,62	61 279,45	135 128,17	31 467,80
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	2 399 671,79	11 716,71	2 387 955,08	2 305 530,53
	Constructions en toute propriété	19 890 539,84	92 203,00	19 798 336,84	18 041 774,17
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	6 831 161,42	6 676,04	6 824 485,38	6 747 644,77
	Collections et oeuvres d'art	1 420,00		1 420,00	1 420,00
	Autres immobilisations corporelles	2 773 621,47	1 728 625,40	1 044 996,07	808 793,91
	Immobilisations corporelles en cours				15 387,44
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	6 142 759,38		6 142 759,38	6 142 759,38
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
MONTANT A REPORTER		38 407 014,16	1 918 482,19	36 488 531,97	34 258 133,98

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 047014

AR Prefecture

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC AGEN

ETABLISSEMENT : AIGUILLON -

BILAN (en Euros)

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	38 407 014,16	1 918 482,19	36 488 531,97	34 258 133,98
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	520,52		520,52	520,52
	Autres titres immobilisés	315,00		315,00	315,00
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		38 407 849,68	1 918 482,19	36 489 367,49	34 258 969,50



BILAN (en Euros)

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	90 630,33	23 202,32	67 428,01	83 007,00
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	49 174,50		49 174,50	57 163,74
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	6 883,06	71,46	6 811,60	2 662,85
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	2 469 368,12		2 469 368,12	3 026 498,92
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		2 616 056,01	23 273,78	2 592 782,23	3 169 332,51



ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	183,13		183,13	2 366,48
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	183,13		183,13	2 366,48
TOTAL GENERAL (I + II + III)		41 024 088,82	1 941 755,97	39 082 332,85	37 430 668,49

BILAN (en Euros)

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Dotations	5 004 179,58	5 004 179,58
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	13 608 733,76	13 608 733,76
	Neutra amort subv equip vers		
	Report à nouveau	2 936 189,82	2 119 662,89
	Résultat de l'exercice	727 587,12	816 526,93
	Subventions transférables		2 356,00
	Différences sur réalisations d'immob	-580 247,70	-594 947,70
	Fonds globalisés	5 182 927,52	5 018 159,77
	Subventions non transférables	9 235 863,35	8 328 587,18
FONDS PROPRES TOTAL I		36 115 233,45	34 303 258,41

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

BILAN (en Euros)

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	3 109,96	3 109,96
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II	3 109,96	3 109,96

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 047014

AR Prefecture

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC AGEN

ETABLISSEMENT : AIGUILLON -

BILAN (en Euros)

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	2 850 932,34	3 050 457,78
	Emprunts et dettes financières divers	6 281,59	4 121,59
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	78 907,53	42 543,28
	Dettes fiscales et sociales	4 392,37	
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	7 650,00	
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		426,91
	Fournisseurs d'immobilisations	15 443,84	23 237,61
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III		2 963 607,67	3 120 787,17



26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser	381,77	3 512,95
	Ecart s de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	381,77	3 512,95
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	39 082 332,85	37 430 668,49

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus	3 211,40	3 034,39
Dotations et subventions reçues	2 066,10	2 069,37
Produits des services	267,63	241,78
Autres produits	80,38	75,64
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	5 625,50	5 421,17
Traitements, salaires, charges sociales	2 770,77	2 647,43
Achats et charges externes	1 268,88	1 120,40
Participations et interventions	397,24	411,06
Dotations aux amortissements et provisions	146,67	127,70
Autres charges	218,58	195,30
Charges courantes non financières	4 802,13	4 501,90
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	823,37	919,28
Produits courants financiers	0,01	0,01
Charges courantes financières	91,92	93,95
RESULTAT COURANT FINANCIER	-91,91	-93,94
RESULTAT COURANT	731,46	825,34
Produits exceptionnels	28,09	8,31
Charges exceptionnelles	31,97	17,12
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3,88	-8,81
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	727,59	816,53

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

COMPTE DE RESULTAT 2023

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	2 962 855,00	2 897 925,00
Autres impôts et taxes	248 544,61	136 464,35
Produits services, domaine et ventes div	267 627,42	241 778,54
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	80 380,21	75 640,93
Dotations de l'Etat	1 323 950,00	1 345 917,32
Subventions et participations	479 244,03	448 301,26
Autres attributions (péréquat, compensa)	262 901,57	275 147,33
TOTAL I	5 625 502,84	5 421 174,73
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	1 879 154,28	1 777 705,21
Charges sociales	891 612,94	869 724,95
Achats et charges externes	1 268 876,18	1 120 403,14
Impôts et taxes	91 928,65	76 354,30
Dotations amortissements des immob	143 392,68	127 695,74
Dot amort sur charges à répartir		



047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

COMPTE DE RESULTAT 2023

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations aux provisions	3 273,78	
Autres charges	126 653,75	118 949,92
Contingents et participations	262 509,83	222 324,01
Subventions	134 732,62	188 740,00
TOTAL II	4 802 134,71	4 501 897,27
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	823 368,13	919 277,46
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		2,25
Autres intérêts et produits assimilés	11,70	3,90
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	11,70	6,15
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	91 916,73	93 947,96
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	91 916,73	93 947,96



047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

COMPTE DE RESULTAT 2023

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-91 905,03	-93 941,81
A + B - RESULTAT COURANT	731 463,10	825 335,65
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	1 687,32	3 530,27
Produits des cessions d'immobilisations	14 700,00	500,00
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		389,99
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	11 706,48	3 890,11
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	28 093,80	8 310,37
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	16 795,78	16 229,10
Valeur comptable des immo cédées		889,99
Diff réalis(positives)transf à investist	14 700,00	
Charg excep op capital-Autres opérations	474,00	
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	31 969,78	17 119,09



047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

COMPTE DE RESULTAT 2023

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-3 875,98	-8 808,72
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	5 653 608,34	5 429 491,25
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	4 926 021,22	4 612 964,32
RESULTAT DE L'EXERCICE	727 587,12	816 526,93

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

Opérations Compte de Tiers

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

Opérations Compte de Tiers

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

Résultats budgétaires de l'exercice

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 495 961,00	8 533 357,00	13 029 318,00
Titres de recette émis (b)	1 306 523,82	5 777 651,37	7 084 175,19
Réductions de titres (c)	2 581,00	14 648,52	17 229,52
Recettes nettes (d = b - c)	1 303 942,82	5 763 002,85	7 066 945,67
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 495 961,00	8 533 357,00	13 029 318,00
Mandats émis (f)	2 665 902,82	5 151 681,14	7 817 583,96
Annulations de mandats (g)	21 183,26	116 265,41	137 448,67
Depenses nettes (h = f - g)	2 644 719,56	5 035 415,73	7 680 135,29
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		727 587,12	
(h - d) Déficit	1 340 776,74		613 189,62



047-214700049-20240326-D_2024_23-DE

Reçu le 04/04/2024

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	113 103,70		-1 340 776,74		-1 227 673,04
Fonctionnement	2 936 189,82		727 587,12		3 663 776,94
TOTAL I	3 049 293,52		-613 189,62		2 436 103,90
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 049 293,52		-613 189,62		2 436 103,90

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	56 259,00		56 259,00	56 258,78		56 258,78	0,22
13	Subventions d'investissement		2 356,00	2 356,00	2 356,00		2 356,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	196 930,00		196 930,00	196 926,67		196 926,67	3,33
20	Immobilisations incorporelles	96 156,00	109 220,00	205 376,00	96 663,20		96 663,20	108 712,80
21	Immobilisations corporelles	1 352 749,00	35 168,00	1 387 917,00	698 502,82	21 183,26	677 319,56	710 597,44
020	Dépenses imprévues - section d'investissement	100 000,00		100 000,00				100 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 802 094,00	146 744,00	1 948 838,00	1 050 707,47	21 183,26	1 029 524,21	919 313,79
Opération n° 56	Opération d'équipement n° 56	373 590,00		373 590,00	46 378,34		46 378,34	327 211,66
Opération n° 62	Opération d'équipement n° 62	1 925 482,00	55 000,00	1 980 482,00	1 522 044,70		1 522 044,70	458 437,30
Opération n° 63	Opération d'équipement n° 63	52 990,00		52 990,00	6 300,00		6 300,00	46 690,00
Opération n° 66	Opération d'équipement n° 66	10 000,00	26 300,00	36 300,00	21 714,00		21 714,00	14 586,00
Opération n° 67	Opération d'équipement n° 67	85 000,00		85 000,00				85 000,00
Opération n° 70	Opération d'équipement n° 70	2 853,00	520,00	3 373,00	3 370,87		3 370,87	2,13
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	2 449 915,00	81 820,00	2 531 735,00	1 599 807,91		1 599 807,91	931 927,09
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 252 009,00	228 564,00	4 480 573,00	2 650 515,38	21 183,26	2 629 332,12	1 851 240,88
041	Opérations patrimoniales	15 388,00		15 388,00	15 387,44		15 387,44	0,56
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	15 388,00		15 388,00	15 387,44		15 387,44	0,56
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	113 104,00	-113 104,00					
TOTAL GENERAL		4 380 501,00	115 460,00	4 495 961,00	2 665 902,82	21 183,26	2 644 719,56	1 851 241,44

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	196 147,00		196 147,00	221 026,53		221 026,53	-24 879,53
13	Subventions d'investissement	1 088 976,00	2 356,00	1 091 332,00	909 469,17	2 193,00	907 276,17	184 055,83
16	Emprunts et dettes assimilées				2 160,00		2 160,00	-2 160,00
024	Produits de cessions (recettes)		-14 700,00	-14 700,00				-14 700,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 285 123,00	-12 344,00	1 272 779,00	1 132 655,70	2 193,00	1 130 462,70	142 316,30
	Opérations d'ordre de transfert entre sections							
SOUS-TOTAL								
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 285 123,00	-12 344,00	1 272 779,00	1 132 655,70	2 193,00	1 130 462,70	142 316,30
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	2 936 190,00		2 936 190,00				2 936 190,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	143 800,00	14 700,00	158 500,00	158 480,68	388,00	158 092,68	407,32
041	Opérations patrimoniales	15 388,00		15 388,00	15 387,44		15 387,44	0,56
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 095 378,00	14 700,00	3 110 078,00	173 868,12	388,00	173 480,12	2 936 597,88
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		113 104,00	113 104,00				113 104,00
TOTAL GENERAL		4 380 501,00	115 460,00	4 495 961,00	1 306 523,82	2 581,00	1 303 942,82	3 192 018,18

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 047014

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

AR Prefecture

Etat

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC AGEN

ETABLISSEMENT : AIGUILLON -

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	1 307 084,00	-5 330,00	1 301 754,00	1 309 259,76	51 480,26	1 257 779,50	43 974,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 087 826,00		3 087 826,00	2 992 575,49	9 388,43	2 983 187,06	104 638,94
65	Autres charges de gestion courante	577 928,00	1 770,00	579 698,00	526 220,20	2 324,00	523 896,20	55 801,80
66	Charges financières	88 466,00	3 560,00	92 026,00	144 601,45	52 684,72	91 916,73	109,27
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	11 038,00	21 038,00	17 269,78		17 269,78	3 768,22
68	Dotations aux Amortissements et aux provisions		3 273,78	3 273,78	3 273,78		3 273,78	
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement	367 363,00	-14 311,78	353 051,22				353 051,22
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 438 667,00		5 438 667,00	4 993 200,46	115 877,41	4 877 323,05	561 343,95
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	2 936 190,00		2 936 190,00				2 936 190,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	143 800,00	14 700,00	158 500,00	158 480,68	388,00	158 092,68	407,32
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 079 990,00	14 700,00	3 094 690,00	158 480,68	388,00	158 092,68	2 936 597,32
TOTAL GENERAL		8 518 657,00	14 700,00	8 533 357,00	5 151 681,14	116 265,41	5 035 415,73	3 497 941,27



N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	47 028,00		47 028,00	109 394,51		109 394,51	-62 366,51
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	241 000,00		241 000,00	267 736,94	109,52	267 627,42	-26 627,42
73	Impots et taxes	3 189 581,00		3 189 581,00	3 219 438,61	8 039,00	3 211 399,61	-21 818,61
74	Dotations et participations	2 006 174,00		2 006 174,00	2 066 095,60		2 066 095,60	-59 921,60
75	Autres produits de gestion courante	98 678,00		98 678,00	81 880,21	1 500,00	80 380,21	18 297,79
76	Produits financiers	6,00		6,00	11,70		11,70	-5,70
77	Produits exceptionnels		14 700,00	14 700,00	33 093,80	5 000,00	28 093,80	-13 393,80
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 582 467,00	14 700,00	5 597 167,00	5 777 651,37	14 648,52	5 763 002,85	-165 835,85
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 936 190,00		2 936 190,00				2 936 190,00
TOTAL GENERAL		8 518 657,00	14 700,00	8 533 357,00	5 777 651,37	14 648,52	5 763 002,85	2 770 354,15



047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
10226	Taxe daménagement	56 258,78		56 258,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	56 258,78		56 258,78
1316	Subventions d'équipement transférables - autres Etablissement Publics Locaux	2 356,00		2 356,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	2 356,00		2 356,00
1641	Emprunts en euros	196 926,67		196 926,67
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	196 926,67		196 926,67
2031	Frais d'études	91 560,00		91 560,00
2051	Concessions et droits similaires	5 103,20		5 103,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	96 663,20		96 663,20
2111	Terrains nus	1 535,64		1 535,64
2113	Terrains aménagés autres que voirie	46 764,12		46 764,12
2115	Terrains bâtis	1 167,84		1 167,84
2116	Cimetières	8 370,00		8 370,00
2117	Bois et forêts	7 646,64		7 646,64
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	18 000,00		18 000,00
21312	Batiments scolaires	4 778,52		4 778,52
21318	Autres batiments publics	211 587,30		211 587,30
2132	Immeubles de rapport	11 086,67		11 086,67
2152	Installations de voirie	53 145,20	21 034,50	32 110,70
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	8 149,00		8 149,00
2182	Matériel de transport	278 891,20	148,76	278 742,44
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	11 155,92		11 155,92
2184	Mobilier	7 390,17		7 390,17
2188	Autres immobilisations corporelles	28 834,60		28 834,60

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE

Reçu le 04/04/2024

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	698 502,82	21 183,26	677 319,56
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 050 707,47	21 183,26	1 029 524,21
Opération n° 215256	Installations de voirie	46 378,34		46 378,34
SOUS-TOTAL OPERATION n° 56	Opération d'équipement n° 56	46 378,34		46 378,34
Opération n° 2131862	Autres batiments publics	1 522 044,70		1 522 044,70
SOUS-TOTAL OPERATION n° 62	Opération d'équipement n° 62	1 522 044,70		1 522 044,70
Opération n° 2131863	Autres batiments publics	6 300,00		6 300,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 63	Opération d'équipement n° 63	6 300,00		6 300,00
Opération n° 203166	Frais d'études	12 114,00		12 114,00
Opération n° 213566	Installations générales agencements et aménagements des constructions	9 600,00		9 600,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 66	Opération d'équipement n° 66	21 714,00		21 714,00
Opération n° 2131270	Batiments scolaires	3 370,87		3 370,87
SOUS-TOTAL OPERATION n° 70	Opération d'équipement n° 70	3 370,87		3 370,87
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	1 599 807,91		1 599 807,91
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 650 515,38	21 183,26	2 629 332,12
21318	Autres batiments publics	15 387,44		15 387,44
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	15 387,44		15 387,44
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	15 387,44		15 387,44
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 665 902,82	21 183,26	2 644 719,56



047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	190 004,54		190 004,54
10226	Taxe daménagement	31 021,99		31 021,99
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	221 026,53		221 026,53
1316	Subventions d'équipement transférables - autres	2 193,00	2 193,00	
1321	Etablissement Publics Locaux			
1322	Etat et Etablissements Nationaux	36 661,07		36 661,07
13251	Région	58 800,00		58 800,00
1328	GFP de rattachement	50 000,00		50 000,00
1341	Autres	15 696,00		15 696,00
1346	Dotations d'équipement des territoires ruraux	166 731,47		166 731,47
1347	Participations pour voirie et réseaux	56 258,78		56 258,78
1347	Dotations de soutien à l'investissement local	523 128,85		523 128,85
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	909 469,17	2 193,00	907 276,17
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 160,00		2 160,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	2 160,00		2 160,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 132 655,70	2 193,00	1 130 462,70
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 132 655,70	2 193,00	1 130 462,70
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	14 700,00		14 700,00
28041512	Bâtiments et installations	5 441,44		5 441,44
2804172	Bâtiments et installations	4 463,49		4 463,49
28051	Concessions et droits similaires	5 116,83		5 116,83
28121	Amortissements plantations d'arbres et d'arbustes	1 059,69		1 059,69
281318	Amortissements autres bâtiments publics	4 844,84		4 844,84
28132	Immeubles de rapport	18 202,17		18 202,17
28135	Amortissements installations générales agencements aménagement des constructions	4 545,82		4 545,82

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE

Reçu le 04/04/2024

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT

RECETTES

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
28152	Installations de voirie	1 648,43		1 648,43
281568	Amortissements autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 168,68		1 168,68
281578	Amortissements autre matériel et outillage de voirie	3 791,27		3 791,27
28158	Autres installations matériel et outillage techniques	20 196,92		20 196,92
28182	Matériel de transport	7 194,79		7 194,79
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	23 721,06		23 721,06
28184	Mobilier	10 147,12		10 147,12
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	32 238,13	388,00	31 850,13
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	158 480,68	388,00	158 092,68
238	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	15 387,44		15 387,44
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	15 387,44		15 387,44
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	173 868,12	388,00	173 480,12
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 306 523,82	2 581,00	1 303 942,82

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	34 045,80	19 000,00	15 045,80
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie électricité	420 274,51	1 768,57	418 505,94
60622	Achats non stockés de carburants	30 195,84		30 195,84
60623	Achats non stockés d'alimentation	97 121,10	616,55	96 504,55
60624	Achats non stockés de produits de traitement	18 139,44	3 744,00	14 395,44
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	5 273,20		5 273,20
60631	Achats non stockés de fournitures d'entretien	17 048,31	858,97	16 189,34
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	114 371,17	3 877,73	110 493,44
60633	Achats non stockés de fournitures de voirie	3 474,97		3 474,97
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	13 390,47	1 167,17	12 223,30
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	7 910,73		7 910,73
6065	Achats non stockés de livres disques cassettes... (bibliothèques ...)	11 030,05		11 030,05
6067	Achats non stockés de fournitures scolaires	18 957,31		18 957,31
6068	Achats non stockés d'autres matières et fournitures	14 472,87		14 472,87
611	Contrats prestations de services	7 349,75	360,00	6 989,75
6132	Services extérieurs - locations immobilières	940,00		940,00
6135	Services extérieurs - locations mobilières	36 252,12		36 252,12
614	Services extérieurs - charges locatives et de copropriété	2 622,50		2 622,50
61521	Services extérieurs - entretien et réparations de terrains	11 443,20		11 443,20
615221	Bâtiments publics	18 084,67	207,00	17 877,67
615228	Autres bâtiments	16 654,02	1 467,77	15 186,25
615231	Voieries	26 654,30		26 654,30
615232	Réseaux	384,00		384,00
61551	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	3 774,41		3 774,41

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
61558	Services extérieurs - entretien et réparations sur autres biens mobiliers	208,70		208,70
6156	Services extérieurs - maintenance	71 908,92	1 940,00	69 968,92
6161	Multirisques	27 923,77		27 923,77
6162	Assurance obligatoire dommage-construction	16 093,31		16 093,31
6182	Services extérieurs - divers - documentation générale et technique	1 051,90	71,70	980,20
6184	Services extérieurs - divers - versements à des organismes de formation	16 167,84	6 016,84	10 151,00
6188	Services extérieurs - autres frais divers	5 115,43		5 115,43
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - honoraires	7 733,12	900,00	6 833,12
6227	Rémunération d'intermédiaires et honoraires frais d'actes et de contentieux	440,05		440,05
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	40 001,30	3 848,40	36 152,90
6231	Publicité publications relations publiques - annonces et insertions	3 141,91		3 141,91
6232	Publicité publications relations publiques - fêtes et cérémonies	16 871,52	259,44	16 612,08
6236	Publicité publications relations publiques - catalogues et imprimés	17 194,80	912,00	16 282,80
6238	Publicité publications relations publiques - divers	348,00		348,00
6247	Transports - transports collectifs	6 006,00	430,00	5 576,00
6251	Déplacements missions et réceptions - voyages et déplacements	6 881,92	486,00	6 395,92
6261	Frais d'affranchissement	6 574,38	750,00	5 824,38
6262	Frais de télécommunications	21 491,25		21 491,25
627	Autres services extérieurs - services bancaires et assimilés	40,22		40,22
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	38 683,73		38 683,73
6282	Autres services extérieurs - frais gardiennage église forêts et bois communaux	849,12	378,12	471,00
6283	Autres services extérieurs - frais de nettoyage des locaux	43 871,00	2 420,00	41 451,00

AR Prefecture

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 047014

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC AGEN

ETABLISSEMENT : AIGUILLON -

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6288	Autres services extérieurs	2 045,87		2 045,87
63512	Impôts directs - taxes foncières	27 393,44		27 393,44



047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	148,76		148,76
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 132,76		1 132,76
6358	Autres droits administration des impôts	76,00		76,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 309 259,76	51 480,26	1 257 779,50
6218	Autre personnel extérieur au service	49 236,07	9 388,43	39 847,64
6332	Cotisations versées au FNAL	8 775,52		8 775,52
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	49 136,73		49 136,73
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	5 265,44		5 265,44
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	1 302 561,66		1 302 561,66
64112	Personnel titulaire - nbi supplément familial et indemnité de résidence	20 307,55		20 307,55
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	191 337,49		191 337,49
64131	Personnel non titulaire - rémunération	428 096,85		428 096,85
64138	Autres indemnités	8 111,44		8 111,44
6417	Rémunérations des apprentis	21 863,33		21 863,33
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	330 793,20		330 793,20
6453	Cotisations aux caisses de retraites	436 599,79		436 599,79
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations aux ASSEDIC	17 296,09		17 296,09
6455	Charges sécurité sociale prévoyance-Cotis. p assurance du personnel	102 750,38		102 750,38
6456	Charges sécurité sociale et prévoyance versement F N C du supplément familial	1 859,00		1 859,00
6457	Charges sécurité sociale cotisations sociales liées à l'apprentissage	24,35		24,35
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	741,69		741,69
6478	Autres charges sociales diverses	1 700,00		1 700,00
6488	Autres charges de personnel	16 118,91		16 118,91

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 992 575,49	9 388,43	2 983 187,06

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6512	Droits d'utilisation Informatique en nuage	1 582,80		1 582,80
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers	104 092,56		104 092,56
6532	Frais de mission des maires adjoints et conseillers	2 333,49	324,00	2 009,49
6533	Cotisations de retraite des maires adjoints et conseillers	4 371,84		4 371,84
6534	Cotisations de sécurité sociale des maires adjoints et conseillers	8 166,84		8 166,84
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	53,54		53,54
6541	Créances admises en non-valeur	1 833,95		1 833,95
6542	Créances éteintes	1 238,50		1 238,50
6553	Contingents et participations obligatoires - service d'incendie	154 949,66		154 949,66
65548	Autres contributions	107 560,17		107 560,17
657362	Centre communal d'actions sociales (CCAS)	77 650,00		77 650,00
65738	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - autres organismes publics	722,62		722,62
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	58 360,00	2 000,00	56 360,00
65888	Autres	3 304,23		3 304,23
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	526 220,20	2 324,00	523 896,20
66111	Intérêts réglés à l'échéance	94 515,50		94 515,50
66112	Intérêts - rattachement des icne	50 085,95	52 684,72	-2 598,77
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	144 601,45	52 684,72	91 916,73
6718	Charges exceptionnelles - autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 328,72		1 328,72
673	Charges exceptionnelles - titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 467,06		15 467,06
678	Autres charges exceptionnelles	474,00		474,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	17 269,78		17 269,78
6817	Dotations provisions dépréciation des actifs circulants	3 273,78		3 273,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	Dotations aux Amortissements et aux provisions	3 273,78		3 273,78

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE

Reçu le 04/04/2024

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 993 200,46	115 877,41	4 877 323,05
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	14 700,00		14 700,00
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	143 780,68	388,00	143 392,68
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	158 480,68	388,00	158 092,68
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	158 480,68	388,00	158 092,68
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 151 681,14	116 265,41	5 035 415,73



047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	109 242,95		109 242,95
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	151,56		151,56
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	109 394,51		109 394,51
70311	Utilisation du domaine - concession dans les cimetières (produit net)	1 999,96		1 999,96
70323	Utilisation domaine - redevance d'occupation du domaine public communal	4 166,00		4 166,00
7062	Prestation services redevances et droits services à caractère culturel	2 640,45		2 640,45
70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	21 098,00		21 098,00
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	8 586,50		8 586,50
7066	Prestation services - redevances et droits services à caractère social	116 246,18	109,52	116 136,66
7067	Prestations services - redevances et droits services péri-scolaires et enseignement	100 646,10		100 646,10
70878	Autres produits - remboursement de frais par d'autres redevables	12 353,75		12 353,75
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	267 736,94	109,52	267 627,42
73111	Impôts directs locaux	2 882 124,00		2 882 124,00
73112	Cotisation sur Valeur Ajoutée des Entreprises	8 039,00	8 039,00	
73113	Taxes sur les surfaces commerciales	53 547,00		53 547,00
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	26 713,00		26 713,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou assimilés	471,00		471,00
73221	FNGIR	15 114,00		15 114,00
73224	Fonds départemental des DMT0 pour les communes de moins de 5 000 habitants	108 218,09		108 218,09
7336	Taxes services publics et domaine - droits de place	16 545,75		16 545,75
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure	284,77		284,77
7382	Fraction de TVA	32 156,00		32 156,00
7388	Autres taxes diverses	76 226,00		76 226,00

AR Prefecture

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 047014

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC AGEN

ETABLISSEMENT : AIGUILLON -

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé		Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impots et taxes		3 219 438,61	8 039,00	3 211 399,61



047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7411	Dotation globale fonctionnement (DGF) dotation forfaitaire	590 643,00		590 643,00
74121	Dotation de solidarité rurale	630 317,00		630 317,00
74127	Dotation nationale de péréquation	102 990,00		102 990,00
74718	Autres participations de l'Etat	39 320,02		39 320,02
7472	Participations - Régions	22 621,87		22 621,87
74751	Participations - GFP de rattachement	54 380,00		54 380,00
7478	Participations - autres organismes	362 922,14		362 922,14
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	40,62		40,62
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	5 751,95		5 751,95
74833	Etat Compensation au titre de contribution économique territoriale (CVAE et CFE)	80 022,00		80 022,00
74834	Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	162 587,00		162 587,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	14 500,00		14 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	2 066 095,60		2 066 095,60
751	Redevances pour concessions brevets licences marques procédés droits et valeurs similaires	1 200,00		1 200,00
752	Autres produits de gestion courante - revenus des immeubles	78 566,15	1 500,00	77 066,15
7588	Autres produits divers de gestion courante	2 114,06		2 114,06
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	81 880,21	1 500,00	80 380,21
7688	Autres	11,70		11,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	11,70		11,70
773	Produits exceptionnels mandats annulés (exercices antérieurs) ou atteints par déchéance quadriennale	1 687,32		1 687,32
775	Produits exceptionnels - produits des cessions d'immobilisations	19 700,00	5 000,00	14 700,00
7788	Produits exceptionnels divers	11 706,48		11 706,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	33 093,80	5 000,00	28 093,80
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 777 651,37	14 648,52	5 763 002,85

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE

Reçu le 04/04/2024

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 777 651,37	14 648,52	5 763 002,85

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		5 001 057,95					5 001 057,95			5 001 057,95
10222	FCTVA		4 169 731,37				190 004,54	4 359 735,91			4 359 735,91
10223	TLE		451 930,96					451 930,96			451 930,96
10226	Taxe daménagement		297 387,15			56 258,78	31 021,99	56 258,78	328 409,14		272 150,36
10228	Autres fonds dinvestissement		99 110,29						99 110,29		99 110,29
1022	Sous Total compte 1022		5 018 159,77			56 258,78	221 026,53	56 258,78	5 239 186,30		5 182 927,52
10251	Dons et legs en capital		3 121,63						3 121,63		3 121,63
1025	Sous Total compte 1025		3 121,63						3 121,63		3 121,63
102	Sous Total compte 102		10 022 339,35			56 258,78	221 026,53	56 258,78	10 243 365,88		10 187 107,10
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		13 608 733,76						13 608 733,76		13 608 733,76
106	Sous Total compte 106		13 608 733,76						13 608 733,76		13 608 733,76
10	Sous Total compte 10		23 631 073,11			56 258,78	221 026,53	56 258,78	23 852 099,64		23 795 840,86
110	Report à nouveau solde créditeur		2 119 662,89		816 526,93				2 936 189,82		2 936 189,82

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
11	Sous Total compte 11		2 119 662,89		816 526,93			2 936 189,82		2 936 189,82	
12	Résultat exercice excéd déficit		816 526,93	816 526,93				816 526,93	816 526,93		0,00
12	Sous Total compte 12		816 526,93	816 526,93				816 526,93	816 526,93		0,00
1316	Subv équipt transf - autres EPL		2 356,00			4 549,00	2 193,00	4 549,00	4 549,00		0,00
131	Sous Total compte 131		2 356,00			4 549,00	2 193,00	4 549,00	4 549,00		0,00
1321	Etat et EPN		2 036 293,14				36 661,07		2 072 954,21		2 072 954,21
1322	Région		1 059 959,41				58 800,00		1 118 759,41		1 118 759,41
1323	Dépt		1 972 669,48						1 972 669,48		1 972 669,48
13251	GFP de rattachement		346 753,45				50 000,00		396 753,45		396 753,45
1325	Sous Total compte 1325		346 753,45				50 000,00		396 753,45		396 753,45
1327	Budget communautaire fonds structurels		174 913,60						174 913,60		174 913,60
1328	Autres		1 095 988,92				15 696,00		1 111 684,92		1 111 684,92
132	Sous Total compte 132		6 686 578,00				161 157,07		6 847 735,07		6 847 735,07

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1341	Dotation d'équipement territoires ruraux		1 195 814,08				166 731,47		1 362 545,55		1 362 545,55
1342	Fds afftés équipt non transf amendes pol		44 564,52						44 564,52		44 564,52
1346	Participations pour voirie et réseaux						56 258,78		56 258,78		56 258,78
1347	Dotation de soutien à l'investissement l		351 275,54				523 128,85		874 404,39		874 404,39
134	Sous Total compte 134		1 591 654,14				746 119,10		2 337 773,24		2 337 773,24
1383	Autres subv invest non transf Dépt		4 622,86						4 622,86		4 622,86
1385	Groupeements de collectivités et collecti		45 732,18						45 732,18		45 732,18
138	Sous Total compte 138		50 355,04						50 355,04		50 355,04
13	Sous Total compte 13		8 330 943,18			4 549,00	909 469,17	4 549,00	9 240 412,35		9 235 863,35
15112	Prov litiges (b)		3 109,96						3 109,96		3 109,96
1511	Sous Total compte 1511		3 109,96						3 109,96		3 109,96
151	Sous Total compte 151		3 109,96						3 109,96		3 109,96
15	Sous Total compte 15		3 109,96						3 109,96		3 109,96



		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1641	Emprunts en euros		2 997 773,06			196 926,67		196 926,67	2 997 773,06		2 800 846,39
164	Sous Total compte 164		2 997 773,06			196 926,67		196 926,67	2 997 773,06		2 800 846,39
165	Dép et caution reçus		4 121,59				2 160,00		6 281,59		6 281,59
16884	Ints courus sur emprunts étabs financier		52 684,72	52 684,72	50 085,95			52 684,72	102 770,67		50 085,95
1688	Sous Total compte 1688		52 684,72	52 684,72	50 085,95			52 684,72	102 770,67		50 085,95
168	Sous Total compte 168		52 684,72	52 684,72	50 085,95			52 684,72	102 770,67		50 085,95
16	Sous Total compte 16		3 054 579,37	52 684,72	50 085,95	196 926,67	2 160,00	249 611,39	3 106 825,32		2 857 213,93
192	Plus ou moins-values cessions immo	397 125,14					14 700,00	397 125,14	14 700,00	382 425,14	
193	Autres neutralisations et régularisation	197 822,56						197 822,56		197 822,56	
19	Sous Total compte 19	594 947,70					14 700,00	594 947,70	14 700,00	580 247,70	
	Total classe 1	594 947,70	37 955 895,44	869 211,65	866 612,88	257 734,45	1 147 355,70	1 721 893,80	39 969 864,02	580 247,70	38 828 217,92
202	Frais réalisation doc urb et num cadast	46 040,88						46 040,88		46 040,88	
2031	Frais d'études	22 008,00				103 674,00		125 682,00		125 682,00	



		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
203	Sous Total compte 203	22 008,00				103 674,00		125 682,00		125 682,00	
2041512	Bâtiments et installations	72 431,62						72 431,62		72 431,62	
204151	Sous Total compte 204151	72 431,62						72 431,62		72 431,62	
20415	Sous Total compte 20415	72 431,62						72 431,62		72 431,62	
204172	Bâtiments et installations	99 001,02						99 001,02		99 001,02	
20417	Sous Total compte 20417	99 001,02						99 001,02		99 001,02	
2041	Sous Total compte 2041	171 432,64						171 432,64		171 432,64	
204	Sous Total compte 204	171 432,64						171 432,64		171 432,64	
2051	Concessions et droits similaires	19 581,54				5 103,20		24 684,74		24 684,74	
205	Sous Total compte 205	19 581,54				5 103,20		24 684,74		24 684,74	
20	Sous Total compte 20	259 063,06				108 777,20		367 840,26		367 840,26	
2111	Terrains nus	26 161,07				1 535,64		27 696,71		27 696,71	
2112	Terrains de voirie	55 877,47						55 877,47		55 877,47	

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2113	Terr aménagés autres que voirie	190 798,22				46 764,12		237 562,34		237 562,34	
2115	Terrains bâtis	1 584 112,56				1 167,84		1 585 280,40		1 585 280,40	
2116	Cimetières	341 800,15				8 370,00		350 170,15		350 170,15	
2117	Bois et forêts					7 646,64		7 646,64		7 646,64	
2118	Autres terrains	98 876,68						98 876,68		98 876,68	
211	Sous Total compte 211	2 297 626,15				65 484,24		2 363 110,39		2 363 110,39	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	18 561,40						18 561,40		18 561,40	
2128	Autres agencet et aménegt terrains					18 000,00		18 000,00		18 000,00	
212	Sous Total compte 212	18 561,40				18 000,00		36 561,40		36 561,40	
21311	Hôtel de ville	671 671,84						671 671,84		671 671,84	
21312	Batiments scolaires	5 937 063,29				8 149,39		5 945 212,68		5 945 212,68	
21318	Autres batiments publics	10 388 637,72				1 755 319,44		12 143 957,16		12 143 957,16	
2131	Sous Total compte 2131	16 997 372,85				1 763 468,83		18 760 841,68		18 760 841,68	

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2132	Immeubles de rapport	292 073,41				11 086,67		303 160,08		303 160,08	
2135	Instal gales agenc't amégts const	478 307,64				9 600,00		487 907,64		487 907,64	
2138	Autres constructions	338 630,44						338 630,44		338 630,44	
213	Sous Total compte 213	18 106 384,34				1 784 155,50		19 890 539,84		19 890 539,84	
2151	Réseaux de voirie	1 363 509,99						1 363 509,99		1 363 509,99	
2152	Installations de voirie	2 823 838,92				99 523,54	21 034,50	2 923 362,46	21 034,50	2 902 327,96	
21534	Réseaux électrification	1 529 327,10						1 529 327,10		1 529 327,10	
21538	Autres réseaux	1 035 996,37						1 035 996,37		1 035 996,37	
2153	Sous Total compte 2153	2 565 323,47						2 565 323,47		2 565 323,47	
21568	Autre mat outil incendie déf civ	11 686,76						11 686,76		11 686,76	
2156	Sous Total compte 2156	11 686,76						11 686,76		11 686,76	
21578	Autre mat et outillage de voirie	123 610,72						123 610,72		123 610,72	
2157	Sous Total compte 2157	123 610,72						123 610,72		123 610,72	

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2158	Autres instal mat outil tech	599 039,97				8 149,00		607 188,97		607 188,97	
215	Sous Total compte 215	7 487 009,83				107 672,54	21 034,50	7 594 682,37	21 034,50	7 573 647,87	
2161	Oeuvres et objets d'art	1 420,00						1 420,00		1 420,00	
216	Sous Total compte 216	1 420,00						1 420,00		1 420,00	
2182	Mat de transport	472 279,07				278 891,20	148,76	751 170,27	148,76	751 021,51	
2183	Mat bureau mat informatique	232 876,79				11 155,92		244 032,71		244 032,71	
2184	Mobilier	302 213,08				7 390,17		309 603,25		309 603,25	
2188	Autres immobilisations corporelles	697 642,95				28 834,60		726 477,55		726 477,55	
218	Sous Total compte 218	1 705 011,89				326 271,89	148,76	2 031 283,78	148,76	2 031 135,02	
21	Sous Total compte 21	29 616 013,61				2 301 584,17	21 183,26	31 917 597,78	21 183,26	31 896 414,52	
238	Avances acptes vers sur immob corpo	15 387,44					15 387,44	15 387,44	15 387,44		0,00
23	Sous Total compte 23	15 387,44					15 387,44	15 387,44	15 387,44		0,00
2423	Immob mises à dispo EPCI	9 014 964,30						9 014 964,30		9 014 964,30	

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2424	Immob mises à dispo sdis	17 763,58						17 763,58		17 763,58	
242	Sous Total compte 242	9 032 727,88						9 032 727,88		9 032 727,88	
2492	Mises à dispo transf compétences		2 889 968,50						2 889 968,50		2 889 968,50
249	Sous Total compte 249		2 889 968,50						2 889 968,50		2 889 968,50
24	Sous Total compte 24	9 032 727,88	2 889 968,50					9 032 727,88	2 889 968,50	6 142 759,38	
261	Titres de participation	520,52						520,52		520,52	
26	Sous Total compte 26	520,52						520,52		520,52	
272	Titres immob : droit de créance	315,00						315,00		315,00	
27	Sous Total compte 27	315,00						315,00		315,00	
2802	Amort frais réel doc urb et num cadastre		46 040,88						46 040,88		46 040,88
28031	Amort frais études		4 365,45						4 365,45		4 365,45
2803	Sous Total compte 2803		4 365,45						4 365,45		4 365,45
2804151	Bâtiments et installations		3 803,39				5 441,44		9 244,83		9 244,83

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804151	Sous Total compte 2804151		3 803,39				5 441,44		9 244,83		9 244,83
280415	Sous Total compte 280415		3 803,39				5 441,44		9 244,83		9 244,83
2804172	Bâtiments et installations		4 273,27				4 463,49		8 736,76		8 736,76
280417	Sous Total compte 280417		4 273,27				4 463,49		8 736,76		8 736,76
28041	Sous Total compte 28041		8 076,66				9 904,93		17 981,59		17 981,59
2804	Sous Total compte 2804		8 076,66				9 904,93		17 981,59		17 981,59
28051	Concessions et droits similaires		5 756,29				5 116,83		10 873,12		10 873,12
2805	Sous Total compte 2805		5 756,29				5 116,83		10 873,12		10 873,12
280	Sous Total compte 280		64 239,28				15 021,76		79 261,04		79 261,04
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		10 657,02				1 059,69		11 716,71		11 716,71
2812	Sous Total compte 2812		10 657,02				1 059,69		11 716,71		11 716,71
281318	Amort autres bâtiments publics		19 379,36				4 844,84		24 224,20		24 224,20
28131	Sous Total compte 28131		19 379,36				4 844,84		24 224,20		24 224,20



26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28132	Immeubles de rapport		36 404,34				18 202,17		54 606,51		54 606,51
28135	Amort instal gales agenc		4 295,70				4 545,82		8 841,52		8 841,52
28138	Amort autres constructions		4 530,77						4 530,77		4 530,77
2813	Sous Total compte 2813		64 610,17				27 592,83		92 203,00		92 203,00
28152	Installations de voirie		5 027,61				1 648,43		6 676,04		6 676,04
281568	Amort aut matér outill incend déf civile		3 945,12				1 168,68		5 113,80		5 113,80
28156	Sous Total compte 28156		3 945,12				1 168,68		5 113,80		5 113,80
281578	Amort autre mat outillage de voirie		109 642,56				3 791,27		113 433,83		113 433,83
28157	Sous Total compte 28157		109 642,56				3 791,27		113 433,83		113 433,83
28158	Autres instal mat outill tech		133 575,95				20 196,92		153 772,87		153 772,87
2815	Sous Total compte 2815		252 191,24				26 805,30		278 996,54		278 996,54
28182	Mat de transport		456 269,41				7 194,79		463 464,20		463 464,20
28183	Mat bureau mat informatique		174 895,30				23 721,06		198 616,36		198 616,36

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28184	Mobilier		253 526,12				10 147,12		263 673,24		263 673,24
28188	Amort autres immobilisations corporelles		498 700,97			388,00	32 238,13	388,00	530 939,10		530 551,10
2818	Sous Total compte 2818		1 383 391,80			388,00	73 301,10	388,00	1 456 692,90		1 456 304,90
281	Sous Total compte 281		1 710 850,23			388,00	128 758,92	388,00	1 839 609,15		1 839 221,15
28	Sous Total compte 28		1 775 089,51			388,00	143 780,68	388,00	1 918 870,19		1 918 482,19
	Total classe 2	38 924 027,51	4 665 058,01			2 410 749,37	180 351,38	41 334 776,88	4 845 409,39	41 297 818,18	4 808 450,69
4011	Fournisseurs		1 444,00	1 055 013,59	1 060 855,24			1 055 013,59	1 062 299,24		7 285,65
401	Sous Total compte 401		1 444,00	1 055 013,59	1 060 855,24			1 055 013,59	1 062 299,24		7 285,65
4041	Fournis immob			2 394 973,93	2 394 973,93			2 394 973,93	2 394 973,93		0,00
40471	Fournis immob - retenues de garantie		23 237,61	24 768,77	16 975,00			24 768,77	40 212,61		15 443,84
4047	Sous Total compte 4047		23 237,61	24 768,77	16 975,00			24 768,77	40 212,61		15 443,84
404	Sous Total compte 404		23 237,61	2 419 742,70	2 411 948,93			2 419 742,70	2 435 186,54		15 443,84
408	Fournis factures non parvenues		41 099,28	41 099,28	71 621,88			41 099,28	112 721,16		71 621,88

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40	Sous Total compte 40		65 780,89	3 515 855,57	3 544 426,05			3 515 855,57	3 610 206,94		94 351,37
4111	Redevables - amiable	48 756,28		249 420,25	261 811,13			298 176,53	261 811,13	36 365,40	
4116	Redevables - contentieux	25 149,45		33 183,02	39 830,38			58 332,47	39 830,38	18 502,09	
411	Sous Total compte 411	73 905,73		282 603,27	301 641,51			356 509,00	301 641,51	54 867,49	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	4 910,35		65 987,67	67 315,23			70 898,02	67 315,23	3 582,79	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	24 190,92		857,72	1 652,59			25 048,64	1 652,59	23 396,05	
414	Sous Total compte 414	29 101,27		66 845,39	68 967,82			95 946,66	68 967,82	26 978,84	
4181	Redevables produits non encore facturés			8 784,00				8 784,00		8 784,00	
418	Sous Total compte 418			8 784,00				8 784,00		8 784,00	
41	Sous Total compte 41	103 007,00		358 232,66	370 609,33			461 239,66	370 609,33	90 630,33	
421	Personnel - rémunérations dues			1 526 289,24	1 530 681,61			1 526 289,24	1 530 681,61		4 392,37
425	Personnel - avances et acomptes			1 486,68	888,16			1 486,68	888,16	598,52	
427	Personnel - oppositions			197,53	197,53			197,53	197,53		0,00



		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
429	Deficit débets comptables et régisseurs	0,50			0,50			0,50	0,50		0,00
42	Sous Total compte 42	0,50		1 527 973,45	1 531 767,80			1 527 973,95	1 531 767,80		3 793,85
431	Sécurité sociale			2 601,00	2 601,00			2 601,00	2 601,00		0,00
437	Autres organismes sociaux			1 396 305,34	1 396 305,34			1 396 305,34	1 396 305,34		0,00
4387	Organismes soc - produits à recevoir			750,00				750,00		750,00	
438	Sous Total compte 438			750,00				750,00		750,00	
43	Sous Total compte 43			1 399 656,34	1 398 906,34			1 399 656,34	1 398 906,34	750,00	
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			14 897,00	14 897,00			14 897,00	14 897,00		0,00
441	Sous Total compte 441			14 897,00	14 897,00			14 897,00	14 897,00		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			33 665,86	33 665,86			33 665,86	33 665,86		0,00
442	Sous Total compte 442			33 665,86	33 665,86			33 665,86	33 665,86		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses			56 258,78	56 258,78			56 258,78	56 258,78		0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable	495,00		59 899,00	60 394,00			60 394,00	60 394,00		0,00



		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44316	Opér particul avec Etat rec contentieux	56 139,74		495,00	56 634,74			56 634,74	56 634,74		0,00
4431	Sous Total compte 4431	56 634,74		116 652,78	173 287,52			173 287,52	173 287,52		0,00
44326	Opér part Région recettes contentieux	529,00						529,00		529,00	
4432	Sous Total compte 4432	529,00						529,00		529,00	
44351	Opér particul grp dépenses			121 173,03	121 173,03			121 173,03	121 173,03		0,00
4435	Sous Total compte 4435			121 173,03	121 173,03			121 173,03	121 173,03		0,00
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses			72 356,00	80 006,00			72 356,00	80 006,00		7 650,00
4437	Sous Total compte 4437			72 356,00	80 006,00			72 356,00	80 006,00		7 650,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses			9 948,74	9 948,74			9 948,74	9 948,74		0,00
4438	Sous Total compte 4438			9 948,74	9 948,74			9 948,74	9 948,74		0,00
443	Sous Total compte 443	57 163,74		320 130,55	384 415,29			377 294,29	384 415,29		7 121,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			7 010,79	7 010,79			7 010,79	7 010,79		0,00
4487	Produits à recevoir			48 645,50				48 645,50		48 645,50	

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
448	Sous Total compte 448			48 645,50				48 645,50		48 645,50	
44	Sous Total compte 44	57 163,74		424 349,70	439 988,94			481 513,44	439 988,94	41 524,50	
4621	Créances cess immob - amiable			19 700,00	19 700,00			19 700,00	19 700,00		0,00
462	Sous Total compte 462			19 700,00	19 700,00			19 700,00	19 700,00		0,00
4643	Vacations encaissées à reverser		200,00	1 100,00	900,00			1 100,00	1 100,00		0,00
464	Sous Total compte 464		200,00	1 100,00	900,00			1 100,00	1 100,00		0,00
466	Excédt de verSEment		136,91	3 174,99	3 038,08			3 174,99	3 174,99		0,00
46711	Autres comptes créditeurs		90,00	188 946,41	188 856,41			188 946,41	188 946,41		0,00
4671	Sous Total compte 4671		90,00	188 946,41	188 856,41			188 946,41	188 946,41		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	1 585,97		146 271,09	143 126,58			147 857,06	143 126,58	4 730,48	
46726	Débiteurs divers - contentieux	1 076,38			272,32			1 076,38	272,32	804,06	
4672	Sous Total compte 4672	2 662,35		146 271,09	143 398,90			148 933,44	143 398,90	5 534,54	
467	Sous Total compte 467	2 662,35	90,00	335 217,50	332 255,31			337 879,85	332 345,31	5 534,54	



047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46	Sous Total compte 46	2 662,35	426,91	359 192,49	355 893,39			361 854,84	356 320,30	5 534,54	
4711	Verst des régisseurs			27 772,70	27 772,70			27 772,70	27 772,70		0,00
4712	Viremts réimputés			963,00	963,00			963,00	963,00		0,00
47131	Raet : verst contrib directes			3 079 276,00	3 079 276,00			3 079 276,00	3 079 276,00		0,00
47132	Raet : verst dgf			1 323 950,00	1 323 950,00			1 323 950,00	1 323 950,00		0,00
47134	Raet : subv			80 034,87	80 034,87			80 034,87	80 034,87		0,00
47138	Raet : autres		51,00	1 877 719,95	1 878 033,66			1 877 719,95	1 878 084,66		364,71
4713	Sous Total compte 4713		51,00	6 360 980,82	6 361 294,53			6 360 980,82	6 361 345,53		364,71
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		1 274,79	4 058,47	2 783,68			4 058,47	4 058,47		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			5 822,50	5 822,50			5 822,50	5 822,50		0,00
47141	Sous Total compte 47141		1 274,79	9 880,97	8 606,18			9 880,97	9 880,97		0,00
4714	Sous Total compte 4714		1 274,79	9 880,97	8 606,18			9 880,97	9 880,97		0,00
4718	Autres recettes à régulariser		2 506,94	323 508,27	321 338,17			323 508,27	323 845,11		336,84

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE

Reçu le 04/04/2024

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471	Sous Total compte 471		3 832,73	6 723 105,76	6 719 974,58			6 723 105,76	6 723 807,31		701,55
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			287 657,67	287 657,67			287 657,67	287 657,67		0,00
47218	Autres dépenses	183,13		348 706,48	348 706,48			348 889,61	348 706,48	183,13	
4721	Sous Total compte 4721	183,13		636 364,15	636 364,15			636 547,28	636 364,15	183,13	
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			40,22	40,22			40,22	40,22		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	2 183,35		245 738,85	247 922,20			247 922,20	247 922,20		0,00
472	Sous Total compte 472	2 366,48		882 143,22	884 326,57			884 509,70	884 326,57	183,13	
4751	Redevables sur rôle	319,78						319,78		319,78	
475	Sous Total compte 475	319,78						319,78		319,78	
4788	Autres comptes transitoires			5,00	5,00			5,00	5,00		0,00
478	Sous Total compte 478			5,00	5,00			5,00	5,00		0,00
47	Sous Total compte 47	2 686,26	3 832,73	7 605 253,98	7 604 306,15			7 607 940,24	7 608 138,88		198,64
4911	Prov dépréciat comptes redevables (nb)		20 000,00		3 202,32				23 202,32		23 202,32



		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
491	Sous Total compte 491		20 000,00		3 202,32				23 202,32		23 202,32
4961	Prov dépréciat cptes débiteurs div (nb)				71,46				71,46		71,46
496	Sous Total compte 496				71,46				71,46		71,46
49	Sous Total compte 49		20 000,00		3 273,78				23 273,78		23 273,78
	Total classe 4	165 519,85	90 040,53	15 190 514,19	15 249 171,78			15 356 034,04	15 339 212,31	147 190,80	130 369,07
5113	Titres spéc de paiemt et assim à encais	1 030,00		954,02	1 120,00			1 984,02	1 120,00	864,02	
5115	Cartes bancaires à l'encaisSEment	63,60		12 609,35	12 672,95			12 672,95	12 672,95		0,00
51178	Autres valeurs impayées			7 691,67	7 691,67			7 691,67	7 691,67		0,00
5117	Sous Total compte 5117			7 691,67	7 691,67			7 691,67	7 691,67		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaisSEment	5 584,65		137 454,05	135 997,38			143 038,70	135 997,38	7 041,32	
511	Sous Total compte 511	6 678,25		158 709,09	157 482,00			165 387,34	157 482,00	7 905,34	
515	Compte au trésor	3 019 820,67		6 853 051,44	7 412 609,33			9 872 872,11	7 412 609,33	2 460 262,78	
51	Sous Total compte 51	3 026 498,92		7 011 760,53	7 570 091,33			10 038 259,45	7 570 091,33	2 468 168,12	



		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances			1 631,14	431,14			1 631,14	431,14	1 200,00	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes			150,00	150,00			150,00	150,00		0,00
541	Sous Total compte 541			1 781,14	581,14			1 781,14	581,14	1 200,00	
54	Sous Total compte 54			1 781,14	581,14			1 781,14	581,14	1 200,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			174 256,12	174 256,12			174 256,12	174 256,12		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			42 425,87	42 425,87			42 425,87	42 425,87		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur			1 833,95	1 833,95			1 833,95	1 833,95		0,00
587	Sous Total compte 587			1 833,95	1 833,95			1 833,95	1 833,95		0,00
588	Autres virements internes			241 055,85	241 055,85			241 055,85	241 055,85		0,00
58	Sous Total compte 58			459 571,79	459 571,79			459 571,79	459 571,79		0,00
	Total classe 5	3 026 498,92		7 473 113,46	8 030 244,26			10 499 612,38	8 030 244,26	2 469 368,12	
60611	Achts non stkés fourniture eau-assainissement					34 045,80	19 000,00	34 045,80	19 000,00	15 045,80	
60612	Achts non stkés fourniture énergie électrique					420 274,51	1 768,57	420 274,51	1 768,57	418 505,94	



		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6061	Sous Total compte 6061					454 320,31	20 768,57	454 320,31	20 768,57	433 551,74	
60622	Achts non stkés carburants					30 195,84		30 195,84		30 195,84	
60623	Achts non stkés d'aliment					97 121,10	616,55	97 121,10	616,55	96 504,55	
60624	Achts non stkés produits traitement					18 139,44	3 744,00	18 139,44	3 744,00	14 395,44	
60628	Achts autres fournit non stkées					5 273,20		5 273,20		5 273,20	
6062	Sous Total compte 6062					150 729,58	4 360,55	150 729,58	4 360,55	146 369,03	
60631	Achts non stkés fournit entretien					17 048,31	858,97	17 048,31	858,97	16 189,34	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					114 371,17	3 877,73	114 371,17	3 877,73	110 493,44	
60633	Achts non stkés fournit voirie					3 474,97		3 474,97		3 474,97	
60636	Achts non stkés vêtements travail					13 390,47	1 167,17	13 390,47	1 167,17	12 223,30	
6063	Sous Total compte 6063					148 284,92	5 903,87	148 284,92	5 903,87	142 381,05	
6064	Achts non stkés fournit admin					7 910,73		7 910,73		7 910,73	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					11 030,05		11 030,05		11 030,05	



047-214700049-20240326-D_2024_23-DE

Reçu le 04/04/2024

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6067	Achts non stkés fournit scolaires					18 957,31		18 957,31		18 957,31	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					14 472,87		14 472,87		14 472,87	
606	Sous Total compte 606					805 705,77	31 032,99	805 705,77	31 032,99	774 672,78	
60	Sous Total compte 60					805 705,77	31 032,99	805 705,77	31 032,99	774 672,78	
611	Contrats prestations de services					7 349,75	360,00	7 349,75	360,00	6 989,75	
6132	Locations immobilières					940,00		940,00		940,00	
6135	Locations mobilières					36 252,12		36 252,12		36 252,12	
613	Sous Total compte 613					37 192,12		37 192,12		37 192,12	
614	Charges locatives et de copropriété					2 622,50		2 622,50		2 622,50	
61521	Entretien et réparations de terrains					11 443,20		11 443,20		11 443,20	
615221	Bâtiments publics					18 084,67	207,00	18 084,67	207,00	17 877,67	
615228	Autres bâtiments					16 654,02	1 467,77	16 654,02	1 467,77	15 186,25	
61522	Sous Total compte 61522					34 738,69	1 674,77	34 738,69	1 674,77	33 063,92	



		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615231	Voieries					26 654,30		26 654,30		26 654,30	
615232	Réseaux					384,00		384,00		384,00	
61523	Sous Total compte 61523					27 038,30		27 038,30		27 038,30	
6152	Sous Total compte 6152					73 220,19	1 674,77	73 220,19	1 674,77	71 545,42	
61551	Entretien réparations matériel roulant					3 774,41		3 774,41		3 774,41	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					208,70		208,70		208,70	
6155	Sous Total compte 6155					3 983,11		3 983,11		3 983,11	
6156	Maintenance					71 908,92	1 940,00	71 908,92	1 940,00	69 968,92	
615	Sous Total compte 615					149 112,22	3 614,77	149 112,22	3 614,77	145 497,45	
6161	Multirisques					27 923,77		27 923,77		27 923,77	
6162	Assurance obligatoire dommage-constructi					16 093,31		16 093,31		16 093,31	
616	Sous Total compte 616					44 017,08		44 017,08		44 017,08	
6182	Divers doc générale et technique					1 051,90	71,70	1 051,90	71,70	980,20	



		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6184	Divers verst à organismes formation					16 167,84	6 016,84	16 167,84	6 016,84	10 151,00	
6188	Autres frais divers					5 115,43		5 115,43		5 115,43	
618	Sous Total compte 618					22 335,17	6 088,54	22 335,17	6 088,54	16 246,63	
61	Sous Total compte 61					262 628,84	10 063,31	262 628,84	10 063,31	252 565,53	
6218	Autre personnel extérieur au service					49 236,07	9 388,43	49 236,07	9 388,43	39 847,64	
621	Sous Total compte 621					49 236,07	9 388,43	49 236,07	9 388,43	39 847,64	
6226	Rému interméd honoraires					7 733,12	900,00	7 733,12	900,00	6 833,12	
6227	Rému interméd honoraires					440,05		440,05		440,05	
6228	Rému interméd honoraires divers					40 001,30	3 848,40	40 001,30	3 848,40	36 152,90	
622	Sous Total compte 622					48 174,47	4 748,40	48 174,47	4 748,40	43 426,07	
6231	Pub public relat publ annonces insert					3 141,91		3 141,91		3 141,91	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					16 871,52	259,44	16 871,52	259,44	16 612,08	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					17 194,80	912,00	17 194,80	912,00	16 282,80	

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6238	Pub public relat publ divers					348,00		348,00		348,00	
623	Sous Total compte 623					37 556,23	1 171,44	37 556,23	1 171,44	36 384,79	
6247	Transports collectifs					6 006,00	430,00	6 006,00	430,00	5 576,00	
624	Sous Total compte 624					6 006,00	430,00	6 006,00	430,00	5 576,00	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					6 881,92	486,00	6 881,92	486,00	6 395,92	
625	Sous Total compte 625					6 881,92	486,00	6 881,92	486,00	6 395,92	
6261	Frais d'affranchissement					6 574,38	750,00	6 574,38	750,00	5 824,38	
6262	Frais de télécommunication					21 491,25		21 491,25		21 491,25	
626	Sous Total compte 626					28 065,63	750,00	28 065,63	750,00	27 315,63	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					40,22		40,22		40,22	
6281	Aut serv extér concours divers					38 683,73		38 683,73		38 683,73	
6282	Frais gardien églises forêts bois com					849,12	378,12	849,12	378,12	471,00	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					43 871,00	2 420,00	43 871,00	2 420,00	41 451,00	



		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6288	Autres serv extér					2 045,87		2 045,87		2 045,87	
628	Sous Total compte 628					85 449,72	2 798,12	85 449,72	2 798,12	82 651,60	
62	Sous Total compte 62					261 410,26	19 772,39	261 410,26	19 772,39	241 637,87	
6332	Cotisations versées au FNAL					8 775,52		8 775,52		8 775,52	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					49 136,73		49 136,73		49 136,73	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org					5 265,44		5 265,44		5 265,44	
633	Sous Total compte 633					63 177,69		63 177,69		63 177,69	
63512	Impôts directs - taxes foncières					27 393,44		27 393,44		27 393,44	
6351	Sous Total compte 6351					27 393,44		27 393,44		27 393,44	
6354	Droits d'enregistreme et de timbre					148,76		148,76		148,76	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					1 132,76		1 132,76		1 132,76	
6358	Autres droits administration des impôts					76,00		76,00		76,00	
635	Sous Total compte 635					28 750,96		28 750,96		28 750,96	



26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63	Sous Total compte 63					91 928,65		91 928,65		91 928,65	
64111	Persl titulaire_rémun principale					1 302 561,66		1 302 561,66		1 302 561,66	
64112	Persl titulair_NBI supplt fami indem rés					20 307,55		20 307,55		20 307,55	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					191 337,49		191 337,49		191 337,49	
6411	Sous Total compte 6411					1 514 206,70		1 514 206,70		1 514 206,70	
64131	Persel non titulaire - rémunération					428 096,85		428 096,85		428 096,85	
64138	Autres indemnités					8 111,44		8 111,44		8 111,44	
6413	Sous Total compte 6413					436 208,29		436 208,29		436 208,29	
6417	Rémunérations des apprentis					21 863,33		21 863,33		21 863,33	
6419	Rembst rémunérations du persel						109 242,95		109 242,95		109 242,95
641	Sous Total compte 641					1 972 278,32	109 242,95	1 972 278,32	109 242,95	1 863 035,37	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					330 793,20		330 793,20		330 793,20	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					436 599,79		436 599,79		436 599,79	



		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					17 296,09		17 296,09		17 296,09	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					102 750,38		102 750,38		102 750,38	
6456	Charges sécu verst FNC et SF					1 859,00		1 859,00		1 859,00	
6457	Charges sécu cotisations apprentissage					24,35		24,35		24,35	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						151,56		151,56		151,56
645	Sous Total compte 645					889 322,81	151,56	889 322,81	151,56	889 171,25	
6475	Autres charges sociales médecine travail					741,69		741,69		741,69	
6478	Autres charges sociales diverses					1 700,00		1 700,00		1 700,00	
647	Sous Total compte 647					2 441,69		2 441,69		2 441,69	
6488	Autres charges de personnel					16 118,91		16 118,91		16 118,91	
648	Sous Total compte 648					16 118,91		16 118,91		16 118,91	
64	Sous Total compte 64					2 880 161,73	109 394,51	2 880 161,73	109 394,51	2 770 767,22	
6512	Droits d'utilisation Informatique en n					1 582,80		1 582,80		1 582,80	



047-214700049-20240326-D_2024_23-DE

Reçu le 04/04/2024

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
651	Sous Total compte 651					1 582,80		1 582,80		1 582,80	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					104 092,56		104 092,56		104 092,56	
6532	Frais mission maires adjts conseillers					2 333,49	324,00	2 333,49	324,00	2 009,49	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					4 371,84		4 371,84		4 371,84	
6534	Cotisations sécu soc maire adjts conseil					8 166,84		8 166,84		8 166,84	
65372	Cotis fonds finan alloc fin de mandat					53,54		53,54		53,54	
6537	Sous Total compte 6537					53,54		53,54		53,54	
653	Sous Total compte 653					119 018,27	324,00	119 018,27	324,00	118 694,27	
6541	Créances admises en non-valeur					1 833,95		1 833,95		1 833,95	
6542	Créances éteintes					1 238,50		1 238,50		1 238,50	
654	Sous Total compte 654					3 072,45		3 072,45		3 072,45	
6553	Cont particip service incendie					154 949,66		154 949,66		154 949,66	
65548	Autres contributions					107 560,17		107 560,17		107 560,17	

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6554	Sous Total compte 6554					107 560,17		107 560,17		107 560,17	
655	Sous Total compte 655					262 509,83		262 509,83		262 509,83	
657362	CCAS					77 650,00		77 650,00		77 650,00	
65736	Sous Total compte 65736					77 650,00		77 650,00		77 650,00	
65738	Subv fonct autres orga publics					722,62		722,62		722,62	
6573	Sous Total compte 6573					78 372,62		78 372,62		78 372,62	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					58 360,00	2 000,00	58 360,00	2 000,00	56 360,00	
657	Sous Total compte 657					136 732,62	2 000,00	136 732,62	2 000,00	134 732,62	
65888	Autres					3 304,23		3 304,23		3 304,23	
6588	Sous Total compte 6588					3 304,23		3 304,23		3 304,23	
658	Sous Total compte 658					3 304,23		3 304,23		3 304,23	
65	Sous Total compte 65					526 220,20	2 324,00	526 220,20	2 324,00	523 896,20	
66111	Intérêts réglés à l'écheance					94 515,50		94 515,50		94 515,50	

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
66112	Intérêts - rattachement des icne					50 085,95	52 684,72	50 085,95	52 684,72		2 598,77
6611	Sous Total compte 6611					144 601,45	52 684,72	144 601,45	52 684,72	91 916,73	
661	Sous Total compte 661					144 601,45	52 684,72	144 601,45	52 684,72	91 916,73	
66	Sous Total compte 66					144 601,45	52 684,72	144 601,45	52 684,72	91 916,73	
6718	Charg except aut charg except opér gest					1 328,72		1 328,72		1 328,72	
671	Sous Total compte 671					1 328,72		1 328,72		1 328,72	
673	Charges except titres annulés					15 467,06		15 467,06		15 467,06	
6761	Différences sur réalisations (positives)					14 700,00		14 700,00		14 700,00	
676	Sous Total compte 676					14 700,00		14 700,00		14 700,00	
678	Autres charges exceptionnelles					474,00		474,00		474,00	
67	Sous Total compte 67					31 969,78		31 969,78		31 969,78	
6811	DA - immob					143 780,68	388,00	143 780,68	388,00	143 392,68	
6817	Dp dépréciat actifs circulants					3 273,78		3 273,78		3 273,78	

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
681	Sous Total compte 681					147 054,46	388,00	147 054,46	388,00	146 666,46	
68	Sous Total compte 68					147 054,46	388,00	147 054,46	388,00	146 666,46	
	Total classe 6					5 151 681,14	225 659,92	5 151 681,14	225 659,92	5 038 014,50	111 993,28
70311	Concession dans cimetières (produit net)						1 999,96		1 999,96		1 999,96
7031	Sous Total compte 7031						1 999,96		1 999,96		1 999,96
70323	Redev occupation domaine public communal						4 166,00		4 166,00		4 166,00
7032	Sous Total compte 7032						4 166,00		4 166,00		4 166,00
703	Sous Total compte 703						6 165,96		6 165,96		6 165,96
7062	Prestation serv redev droits culturel						2 640,45		2 640,45		2 640,45
70631	Redev droits services à caract sportif						21 098,00		21 098,00		21 098,00
70632	Redev droits services à caract loisirs						8 586,50		8 586,50		8 586,50
7063	Sous Total compte 7063						29 684,50		29 684,50		29 684,50
7066	Prestation serv redev droits social					109,52	116 246,18	109,52	116 246,18		116 136,66



		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol						100 646,10		100 646,10		100 646,10
706	Sous Total compte 706					109,52	249 217,23	109,52	249 217,23		249 107,71
70878	Autres produits - remboursement de frais						12 353,75		12 353,75		12 353,75
7087	Sous Total compte 7087						12 353,75		12 353,75		12 353,75
708	Sous Total compte 708						12 353,75		12 353,75		12 353,75
70	Sous Total compte 70					109,52	267 736,94	109,52	267 736,94		267 627,42
73111	Impôts directs locaux						2 882 124,00		2 882 124,00		2 882 124,00
73112	Cotisation Valeur Ajoutée Entreprises					8 039,00	8 039,00	8 039,00	8 039,00		0,00
73113	Taxes sur les surfaces commerciales						53 547,00		53 547,00		53 547,00
73114	Imposition Forfait Entreprises Réseau						26 713,00		26 713,00		26 713,00
7311	Sous Total compte 7311					8 039,00	2 970 423,00	8 039,00	2 970 423,00		2 962 384,00
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil						471,00		471,00		471,00
731	Sous Total compte 731					8 039,00	2 970 894,00	8 039,00	2 970 894,00		2 962 855,00



		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73221	FNGIR						15 114,00		15 114,00		15 114,00
73224	Fonds départemental des Dtmo com -5000ha						108 218,09		108 218,09		108 218,09
7322	Sous Total compte 7322						123 332,09		123 332,09		123 332,09
732	Sous Total compte 732						123 332,09		123 332,09		123 332,09
7336	Droits de place						16 545,75		16 545,75		16 545,75
733	Sous Total compte 733						16 545,75		16 545,75		16 545,75
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure						284,77		284,77		284,77
736	Sous Total compte 736						284,77		284,77		284,77
7382	Fraction de TVA						32 156,00		32 156,00		32 156,00
7388	Autres taxes diverses						76 226,00		76 226,00		76 226,00
738	Sous Total compte 738						108 382,00		108 382,00		108 382,00
73	Sous Total compte 73					8 039,00	3 219 438,61	8 039,00	3 219 438,61		3 211 399,61
7411	DGFdotation forfaitaire						590 643,00		590 643,00		590 643,00

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE

Reçu le 04/04/2024

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74121	Dotation de solidarité rurale						630 317,00		630 317,00		630 317,00
74127	Dotation nationale de péréquation						102 990,00		102 990,00		102 990,00
7412	Sous Total compte 7412						733 307,00		733 307,00		733 307,00
741	Sous Total compte 741						1 323 950,00		1 323 950,00		1 323 950,00
74718	Autres participations Etat						39 320,02		39 320,02		39 320,02
7471	Sous Total compte 7471						39 320,02		39 320,02		39 320,02
7472	Participations - Région						22 621,87		22 621,87		22 621,87
74751	Participations - GFP de rattachement						54 380,00		54 380,00		54 380,00
7475	Sous Total compte 7475						54 380,00		54 380,00		54 380,00
7478	Participations - autres organismes						362 922,14		362 922,14		362 922,14
747	Sous Total compte 747						479 244,03		479 244,03		479 244,03
7482	Compens perte taxe addition taxe pub fon						40,62		40,62		40,62
74832	Attribution du fonds départemental de pé						5 751,95		5 751,95		5 751,95



		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74833	Etat Compensation de la CET (CVAE CFE)						80 022,00		80 022,00		80 022,00
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres						162 587,00		162 587,00		162 587,00
7483	Sous Total compte 7483						248 360,95		248 360,95		248 360,95
7485	Dotation pour les titres sécurisés						14 500,00		14 500,00		14 500,00
748	Sous Total compte 748						262 901,57		262 901,57		262 901,57
74	Sous Total compte 74						2 066 095,60		2 066 095,60		2 066 095,60
751	Redev concessions brevets licences						1 200,00		1 200,00		1 200,00
752	Revenus des immeubles					1 500,00	78 566,15	1 500,00	78 566,15		77 066,15
7588	Autres produits divers de gestion couran						2 114,06		2 114,06		2 114,06
758	Sous Total compte 758						2 114,06		2 114,06		2 114,06
75	Sous Total compte 75					1 500,00	81 880,21	1 500,00	81 880,21		80 380,21
7688	Autres						11,70		11,70		11,70
768	Sous Total compte 768						11,70		11,70		11,70



		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
76	Sous Total compte 76						11,70		11,70		11,70
773	Mdts annul exer antér ou déchéance quad						1 687,32		1 687,32		1 687,32
775	Produits des cessions d'immobilisatio					5 000,00	19 700,00	5 000,00	19 700,00		14 700,00
7788	Produits exceptionnels divers						11 706,48		11 706,48		11 706,48
778	Sous Total compte 778						11 706,48		11 706,48		11 706,48
77	Sous Total compte 77					5 000,00	33 093,80	5 000,00	33 093,80		28 093,80
	Total classe 7					14 648,52	5 668 256,86	14 648,52	5 668 256,86		5 653 608,34
	Total général	42 710 993,98	42 710 993,98	23 532 839,30	24 146 028,92	7 834 813,48	7 221 623,86	74 078 646,76	74 078 646,76	49 532 639,30	49 532 639,30



047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
N° Intitulé Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

047-214700049-20240326-D_2024_23-DE
Reçu le 04/04/2024

Page des signatures

26000 - AIGUILLON -

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **AIGUILLON** - pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

AR Prefecture

COMMUNE AIGUILLON
047-214700049-20240326-D_2024_24BIS-BF
CA 2023 Reçu le 08/04/2024

IV - ANNEXES

IV

ARRÊTÉ ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice :27..
Nombre de membres présents:22..
Nombre de suffrages exprimés :26..
VOTES - Pour :26..
Contre :0..
Abstentions :0..

Date de convocation : 20 / 03 / 2024

Présenté par le Maire ,

A Aiguillon....., le 26 / 03 / 2024

le Maire ,

Délibéré par l'Assemblée délibérante en session ordinaire.....

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

A Aiguillon....., le 26 / 03 / 2024

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le
____/____/____, et de la publication le ____/____/____

A Aiguillon....., le 26 / 03 / 2024

AR Prefecture

COMMUNE AIGUILLON

047-214700049-20240326-D_2024_26-BF

BP 2024 Reçu le 08/04/2024

IV - ANNEXES

IV

ARRÊTÉ ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 24
VOTES - Pour : 21
Contre : 6
Abstentions : 1

Date de convocation : 26/03/2024

Présenté par le Maire ,

A Aiguillon, le 26/03/2024

le Maire ,

Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire

A Aiguillon, le 26/03/2024

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le

____/____/____, et de la publication le ____/____/____

A Aiguillon, le 26/03/2024



AR Prefecture

047-214700049-20240326-D_2024_29-DE
Recu. n° 04/04/2024

Bastide du Confluent

Subventions supérieures à 5 000 €

Association	Proposition 2024
École de Musique du Confluent	5 000,00 €
Les Antchoukis Aiguillonnais	5 000,00 €
Cinéma Confluent	8 500,00 €
SCA Général	27 000,00 €
TOTAL	45 500,00 €

AR Prefecture047-214700049-20240326-D_2024_30-DE
Reçu le 04/04/2024**Subventions inférieures à 5 000 €**

Associations	Proposition 2024
ACPG-CATM	100,00 €
Association Départementale des Retraités Agricoles (ADRA)	100,00 €
Alliance Terre d'École	100,00 €
ANACR	100,00 €
ANACR	150 € pour les fascicules
Association des anciens élèves (A.A.E)	100,00 €
Centre de Soins de la Faune Sauvage de Tonneins	100,00 €
Croix Rouge Aiguillon	100,00 €
Forme & Bien-être	100,00 €
Jardins Partagés à l'Aiguillonaise	100,00 €
Le Souvenir Français	100,00 €
Secours Catholique	100,00 €
APE Jean Jaurès	150,00 €
A.A.D.D.S (don du sang)	200,00 €
Les Amis du Confluent	200,00 €
A.A.P.P.M.A (pêche)	300,00 €
Au Plaisir des Rencontres	400,00 €
ADMR	500,00 €
Les Majorettes du Confluent	500,00 €
Danse en Aiguillon	1 000,00 €
Les Entrepreneurs Aiguillonnais	2 000,00 €
ARPSA (retraités sapeurs-pompiers)	3 000,00 €
TOTAL	9 550,00 €

AR Prefecture

047-214700049-20240326-D_2024_31-DE
Reçu le 04/04/2024

Annexe à la délibération de suppression et de création d'emplois - Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents
A compter du 1er avril 2024, le tableau des emplois permanents de la Commune d'Aiguillon est modifié comme suit :



				Postes pourvus								Postes vacants	Création (dél 26/03/2024)	Suppression (del 26/03/2024)
				Titulaires		Stagiaires		CDI		Contractuel sur emploi permanent				
				F	H	F	H	F	H	F	H			
Cadre d'emploi	Grade	catégorie	Taux d'emploi	F	H	F	H	F	H	F	H			
Adjoint technique	Adjoint technique	C	100%	5	7						2			
TOTAL				10	19						3	5	0	5
FILIERE SPORTIVE														
Opérateur des APS	Opérateur des APS	C	100%		1									
TOTAL					1									
FILIERE ANIMATION														
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	100%	1										
	Adjoint d'animation	C	100%	10	1					1		2		1
TOTAL				11	1					1		2	0	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE														
Infirmier	Infirmière de soins généraux	A	100%					1						
ATSEM	ATSEM principal de 1ère classe	C	100%	1								1		1
	ATSEM principal de 2ème classe	C	100%	1										
Agent social	Agent social	C	100%							1				
	Agent social	C	100%					2						
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	100%											1
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	100%	1										
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	100%					2						
TOTAL				3				5		1		1	0	2
FILIERE CULTURELLE														

AR Prefecture

047-214700049-20240326-D_2024_31-DE
Reçu le 04/04/2024





Bostide du Confluent

				Postes pourvus								Postes vacants	Création (dél 26/03/2024)	Suppression (del 26/03/2024)
		catégorie	Taux d'emploi	Titulaires		Stagiaires		CDI		Contractuel sur emploi permanent				
Cadre d'emploi	Grade			F	H	F	H	F	H	F	H			
Assistant qualifié du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1e classe du patrimoine et des bibliothèques	B	100%	1										
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	100%	2										
TOTAL				3										
FILIÈRE POLICE														
Agent de police municipale	Brigadier Chef principal de police municipale	C	100%		1							1		1
	Gardien brigadier de police municipale	C	100%		1							0		
TOTAL					2							1		1
TOTAL GENERAL				37	23	0	0	5	0	4	3	12	0	11

AR Prefecture

047-214700049-20240326-D_2024_32-DE
Reçu le 04/04/2024

**STATUTS DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE LOT-
ET-GARONNE**

Document préparé par le cabinet LANDOT & associés



Landot & associés

Avocats à la Cour

Tables des matières

TABLES DES MATIERES	2
TITRE I - CREATION ET DISSOLUTION DE L'AGENCE	3
ARTICLE 1 - CREATION	3
ARTICLE 2 - OBJET.....	3
ARTICLE 3 - SIEGE SOCIAL.....	4
ARTICLE 4 - DUREE	4
ARTICLE 5 - MEMBRES	4
ARTICLE 6 - CONDITIONS D'ADHESION	4
ARTICLE 7 - CONDITIONS DE RETRAIT	5
ARTICLE 8 - DISSOLUTION	6
TITRE II - PARTENAIRES DE L'AGENCE.....	6
TITRE III - FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE	7
ARTICLE 9 - COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE.....	7
ARTICLE 10 - CONVOCATION, ROLE ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE	7
ARTICLE 11 - CONVOCATION, ROLE ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	8
ARTICLE 12 - CONVOCATION, ROLE ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	9
ARTICLE 13 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
ARTICLE 14 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
ARTICLE 15 - ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	12
ARTICLE 16 - ROLE DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	13
ARTICLE 17 - ROLE DU DIRECTEUR DE L'AGENCE.....	13
ARTICLE 18 - ROLE DU DIRECTEUR DELEGUE DE L'AGENCE	14
ARTICLE 19 - CONTROLE DE LEGALITE.....	14
TITRE IV - REGIME FINANCIER	15
ARTICLE 20 - GESTION FINANCIERE	15
ARTICLE 21 - RESSOURCES	15
ARTICLE 22 - DEPENSES.....	15
ARTICLE 23 - AVANCE DE TRESORERIE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ARTICLE 24 - MISES A DISPOSITION	16
TITRE V - DISPOSITIONS DIVERSES	17
ARTICLE 25 - REGLEMENTS INTERIEURS	17
ARTICLE 26 - ADHESION AUPRES D'ORGANISMES TIERS.....	17
ARTICLE 27 - RESOLUTION DES LITIGES.....	17

Titre I - Création et dissolution de l'Agence

Article 1 - Création

En application de l'article L. 5511-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est créé entre le Département, les communes et les établissements publics intercommunaux du département de Lot-et-Garonne qui adhèrent aux présents statuts, un établissement public administratif dénommé :

« Lot-et-Garonne ingénierie »

Désignée ci-après « l'Agence ».

Article 2 - Objet

L'Agence a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Elle intervient notamment en matière de :

- aménagement,
- habitat,
- tourisme,
- voirie,
- mobilité,
- transition écologique,
- restauration collective.

Elle a vocation à entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations permettant d'atteindre l'objectif précédemment défini.

L'Agence définira ses actions dans une délibération de politique générale adoptée par le Conseil d'administration.

L'Agence peut exercer des activités de centrale d'achat en application de l'article L. 2113-2 du code de la commande publique.

Accessoirement, l'Agence pourra, dans le strict respect des règles de mise en concurrence, fournir des prestations au profit de toute autre personne morale de droit public du territoire de Lot-et-Garonne et non adhérente.

Article 3 - **Siège social**

Le siège social est fixé à **XXX**, Agen.

Il ne peut être transféré que par décision du Conseil d'administration.

Article 4 - **Durée**

L'Agence est créée pour une durée illimitée.

Article 5 - **Membres**

Sont membres de l'Agence :

- le Département en tant que membre fondateur,
- les communes, les établissements publics intercommunaux ayant adhéré dans les conditions définies dans les présents statuts.

Les membres sont représentés au sein des organes délibérants de l'Agence selon les règles et procédures définies au titre III des présents statuts.

Par la voix de leurs représentants ayant voix délibérative, les membres de l'Agence, lorsqu'ils font appel à elle, assurent sur cette dernière un contrôle analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services. Cette organisation permet à la collectivité de définir ses besoins, de donner des instructions à l'Agence, de procéder à des contrôles et ainsi d'agir comme sur ses propres services.

Article 6 - **Conditions d'adhésion**

Toute commune et tout établissement public intercommunal du département de Lot-et-Garonne peut demander son adhésion à l'Agence.

Toute nouvelle demande d'adhésion est tacitement admise en l'absence de décision expresse de refus par le Conseil d'administration de l'Agence notifiée dans un délai d'un mois suivant la date de notification de la demande.

Toute nouvelle demande d'adhésion est accompagnée d'une délibération de l'organe délibérant compétent, approuvant l'adhésion à l'Agence.

Les communes et établissements publics intercommunaux qui adhèrent à l'Agence s'engagent à payer la cotisation dont le montant est fixé par le Conseil d'administration.

Cette cotisation est payée dans les 30 jours à compter de l'émission d'un titre de recette.

Il s'agit d'une cotisation annuelle versée en une seule fois et dont le montant ne fait l'objet d'aucun prorata, quelle que soit la date d'adhésion.

La première année d'existence de l'Agence, il est tenu compte de la date de création effective de l'Agence dans la définition du montant de cotisation fixé par le Conseil d'administration.

En l'absence de décision de retrait régulièrement notifiée à l'Agence avant le 30 septembre de l'année en cours, l'adhésion est réputée tacitement reconduite pour l'année suivante.

L'adhésion d'un établissement public intercommunal n'emporte pas adhésion individuelle des communes qui le composent.

Article 7 - Conditions de retrait

La qualité de membre de l'Agence se perd par le retrait volontaire ou l'exclusion.

Pour procéder à son retrait de l'Agence, tout membre doit notifier à cette dernière une délibération actant son retrait. Cette notification doit intervenir au plus tard le 30 septembre de l'année en cours. Le retrait ne sera effectif qu'à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante.

En cas d'étude en cours au bénéfice du membre, le retrait est reporté au 1^{er} janvier de l'année n+2 suivant la demande de retrait.

Le Conseil d'administration en est informé lors de sa réunion la plus proche.

Le Conseil d'administration peut décider, dans les conditions prévues à l'article 14 des présents statuts, de l'exclusion de tout adhérent, en cas de non-respect des statuts ou de toute obligation liée à sa qualité de membre et notamment par l'absence de paiement de la cotisation. L'exclusion prend alors effet dès notification à l'intéressé de la décision du Conseil d'administration.

Dans tous les cas, les engagements pris à l'égard de l'Agence par le membre, avant la date effective de son retrait, devront être honorés. Aucun remboursement de la cotisation annuelle versée ne sera effectué.

Tout retrait d'un membre, volontaire ou non, rend impossible une nouvelle adhésion à l'Agence durant les 3 années qui suivent l'année de sortie, sauf décision en sens contraire du Conseil d'administration.

Article 8 - Dissolution

La dissolution de l'Agence ne pourra être décidée que par délibération du Conseil départemental.

Les modalités de dissolution sont organisées par l'Assemblée Générale extraordinaire.

Sauf accord contraire des membres, les personnels propres à l'Agence sont transférés au Conseil départemental de Lot-et-Garonne. L'Assemblée Générale extraordinaire peut par délibération, le cas échéant, organiser cette reprise.

Les personnels mis à disposition par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne réintègrent leur collectivité d'origine.

Les comptes sont arrêtés à la date qui a été fixée par l'Assemblée Générale extraordinaire. L'actif et le passif sont repris dans les comptes du Conseil départemental de Lot-et-Garonne en sa qualité de collectivité de rattachement.

L'Assemblée Générale extraordinaire désignera un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation du patrimoine de l'Agence, après en avoir déterminé les conditions dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Titre II - Partenaires de l'agence

L'Agence peut conventionner avec des organismes partenaires pour qu'ils participent dans leur domaine propre d'intervention à l'exercice des compétences de l'Agence.

Les conventions afférentes fixent notamment les modalités d'intervention de ces partenaires.

Ces conventions sont conclues dans les conditions fixées par la loi et les règlements en vigueur et notamment, le cas échéant, dans le respect des règles de la commande publique.

Titre III - FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

Article 9 - Composition de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Agence Technique Départementale.

Chaque membre dispose d'un représentant à l'Assemblée Générale.

Le Conseil départemental dispose de 13 représentants désignés par son organe délibérant.

Les Assemblées Générales peuvent être ordinaires ou extraordinaires.

Pour la désignation des membres du Conseil d'administration,

- les représentants du Conseil départemental au sein de l'Assemblée Générale sont également ceux qui siègent au Conseil d'administration ;
- les communes et les établissements publics intercommunaux forment un collège réunissant l'ensemble de leurs représentants à l'Assemblée Générale.

Un représentant exerçant plusieurs fonctions ne peut siéger qu'à un seul titre.

Un représentant peut se faire représenter en donnant pouvoir par écrit à un autre représentant. Chaque représentant ne peut détenir que deux pouvoirs au plus.

En cas de décès, de démission d'un représentant ou de perte de la qualité en vertu de laquelle il a été désigné, le membre compétent pourvoit au remplacement dans les meilleurs délais.

Après le renouvellement des assemblées délibérantes dont ils sont issus, les membres procèdent à une nouvelle désignation de leurs représentants. Le temps de cette désignation, dans les limites des règles du CGCT en ce domaine, les représentants sortants exercent la plénitude de leurs fonctions.

Article 10 - Convocation, rôle et fonctionnement de l'Assemblée Générale constitutive

L'Assemblée Générale constitutive se réunit sur convocation de la Présidente du Conseil départemental adressée au moins douze jours avant la réunion avec indication de l'ordre du jour fixé par la Présidente du Conseil départemental.

Cette convocation est adressée à toute commune et établissement public intercommunal ayant délibéré en faveur d'une adhésion ainsi qu'aux représentants du Conseil départemental désignés par son organe délibérant.

L'Assemblée Générale constitutive délibère sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale constitutive est Présidée par la Présidente du Conseil départemental.

Les communes et des établissements publics intercommunaux forment un collège réunissant l'ensemble de leurs représentants afin de procéder à la désignation des membres du conseil d'administration au scrutin proportionnel de liste au plus fort reste.

Un représentant peut se faire représenter en donnant pouvoir par écrit à un autre représentant. Chaque représentant ne peut détenir que deux pouvoirs au plus.

Article 11 - Convocation, rôle et fonctionnement de l'Assemblée Générale ordinaire

L'Assemblée Générale ordinaire se réunit au moins une fois par an sur convocation de la Présidente du Conseil d'administration, adressée au moins douze jours avant la réunion avec indication de l'ordre du jour.

L'ordre du jour des Assemblées Générales est fixé par la Présidente du Conseil d'administration. Celle-ci est tenue d'y faire figurer toutes les questions dont l'inscription lui est demandée par un tiers au moins des membres de l'Assemblée Générale, dès lors qu'elles lui auront été présentées au moins un mois avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale ordinaire délibère sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale ordinaire est Présidée par la Présidente du Conseil d'administration, assistée des deux Vice-présidents.

En cas d'absence ou d'empêchement, la Présidente de l'Assemblée Générale ordinaire est suppléée par les Vice-présidents, dans l'ordre de nomination.

L'Assemblée Générale ordinaire entend lecture du rapport du Conseil d'administration sur les activités de l'Agence et des comptes de l'année passée, ainsi que la présentation du budget prévisionnel pour l'année à venir. L'Assemblée Générale ordinaire se prononce sur ce rapport.

L'Assemblée Générale ordinaire ne peut délibérer que si un quart de ses représentants est présent ou représenté. Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est à

nouveau convoquée avec le même ordre du jour, à cinq jours au moins d'intervalle. Elle délibère alors sans condition de quorum.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue de ses représentants présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix de la Présidente est prépondérante.

Les délibérations des Assemblées Générales sont consignées dans un procès-verbal signé par la Présidente et approuvé lors de l'Assemblée Générale suivante.

Article 12 - Convocation, rôle et fonctionnement de l'Assemblée Générale extraordinaire

L'Assemblée Générale extraordinaire se réunit :

- sur convocation de la Présidente du Conseil d'administration,
- ou sur proposition du tiers des représentants de l'Assemblée Générale soumise à la Présidente un mois au moins avant la séance.

En tout état de cause, elle est convoquée au moins douze jours avant la réunion, avec indication de l'ordre du jour.

Elle peut statuer sur toutes les questions urgentes qui lui sont soumises par le Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale extraordinaire est Présidée par la Présidente du Conseil d'administration, assistée des deux Vice-présidents.

En cas d'absence ou d'empêchement, la Présidente de l'Assemblée Générale extraordinaire est suppléée par les Vice-présidents, dans l'ordre de nomination.

Sur initiative du Conseil d'administration et après avis conforme du Conseil départemental, l'Assemblée Générale extraordinaire décide des modifications des statuts ou de sa fusion avec tout autre établissement public.

L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut délibérer que si le quart des représentants est présent ou représenté. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau, à minimum cinq jours d'intervalle. Elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des représentants présents ou représentés.

Les décisions de l'Assemblée Générale extraordinaire sont adoptées à la majorité qualifiée des deux tiers des représentants présents ou représentés.

Ses délibérations sont également consignées dans un procès-verbal signé par la Présidente et approuvé lors de l'Assemblée Générale suivante.

Article 13 - Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 21 administrateurs.

La Présidente du Conseil départemental est, de droit, la Présidente du Conseil d'administration.

Les autres administrateurs du Conseil d'administration sont désignés selon des modalités prévues ci-après :

- pour le conseil départemental : 13 administrateurs,
- pour le collège des communes et établissements publics intercommunaux : 7 administrateurs.

Parmi les 7 administrateurs désignés par le collège des communes et établissements publics intercommunaux, ces derniers sont répartis comme suit :

- 1 administrateur issu d'une Communauté d'agglomération,
- 1 administrateur issu d'une Communauté de communes ou d'un établissement public intercommunal,
- 3 administrateurs issus de communes de moins de 500 habitants,
- 1 administrateur issu d'une commune de 500 à 2000 habitants,
- 1 administrateur issu d'une commune de plus de 2000 habitants.

En l'absence d'adhésion d'une Communauté d'agglomération, l'administrateur afférent devra être issu d'une Communauté de communes ou d'un établissement public intercommunal.

Les administrateurs du collège des communes et établissements publics intercommunaux sont désignés au sein de leurs représentants au scrutin proportionnel de liste visant la parité au plus fort reste par le collège qui se réunit dans les cinq mois suivant les élections municipales générales afin de désigner lesdits représentants. Cette désignation vise la parité entre femme et homme. Le temps de cette désignation, dans les limites des règles du CGCT en ce domaine, les administrateurs sortants exercent la plénitude de leurs fonctions. En cas d'absence de candidat ou de désignation, la Présidente du Conseil d'administration procède à la désignation des administrateurs.

La durée du mandat des administrateurs suit celle du mandat au titre duquel ils y siègent. Ce mandat expire une fois la désignation du nouvel administrateur effectuée par le collège compétent.

S'ils perdent la qualité en vertu de laquelle ils ont été désignés, pour une raison autre que l'expiration du mandat au titre duquel ils siègent au Conseil d'administration, ils cessent immédiatement de faire partie du Conseil d'administration.

En cas de décès, de démission d'un membre ou de perte de la qualité en vertu de laquelle il a été désigné, le collège compétent pourvoit au remplacement de cet administrateur lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Les administrateur sortants sont indéfiniment rééligibles.

La Présidente du Conseil d'administration est assistée de deux Vice-présidents.

Ils sont nommés lors de la première séance du Conseil d'Administration et parmi ses administrateurs, par la Présidente du Conseil d'administration.

Le premier Vice-président est un élu du Conseil départemental.

La durée de fonction de Vice-président suit celle du mandat au titre duquel il siège au conseil d'administration. Il est mis fin à cette fonction une fois la désignation du nouveau Vice-président effectuée par la Présidente du Conseil d'administration.

Un Vice-président peut également être révoqué par la Présidente du Conseil d'administration qui procède alors à la désignation d'un nouveau Vice-président.

En cas de décès ou de démission d'un Vice-président, la Présidente du Conseil d'administration pourvoit à son remplacement lors de la séance la plus proche.

En cas d'absence ou d'empêchement, la Présidente du Conseil d'administration est suppléée par les Vice-présidents, dans l'ordre de nomination.

Comme les administrateurs du Conseil d'administration, les Vice-présidents sont rééligibles.

Les fonctions d'administrateur, de Présidente, de Vice-présidents sont exercées à titre gratuit.

Article 14 - Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an et aussi souvent que l'intérêt de l'Agence l'exige sur convocation de sa Présidente, ou en cas d'empêchement, d'un Vice-président, qui fixe l'ordre du jour. Le Conseil d'administration peut aussi se réunir à la demande des deux tiers de ses membres pour l'examen d'un ordre du jour déterminé.

Le Directeur Général des Services du Conseil départemental, le directeur de l'agence, le comptable public ou leurs représentants respectifs assistent aux séances avec voix consultative. La Présidente du Conseil d'administration peut inviter toutes personnes dont elle estime la présence utile aux débats du Conseil, y compris, le cas échéant, sur proposition des membres du Conseil d'administration.

Les séances du Conseil d'administration ne sont pas publiques.

Sauf dans les cas où l'urgence commanderait un délai plus court, la convocation, accompagnée de l'ordre du jour de la séance, doit être adressée au moins cinq jours avant la réunion du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié des administrateurs de chaque collège est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil est à nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai maximum de trois jours ; il délibère alors sans condition de quorum.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité absolue de ses administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de la Présidente est prépondérante.

Les administrateurs du Conseil d'administration peuvent se faire représenter en donnant pouvoir par écrit à un autre administrateur. Chaque membre ne peut détenir que deux pouvoirs au plus.

Les procès-verbaux des réunions sont signés par la Présidente de séance. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration suivant.

Article 15 - Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration fixe les principes et les modalités d'intervention et d'administration de l'Agence en cohérence avec les orientations déterminées par l'Assemblée Générale. Il règle, par ses délibérations, les affaires de l'Agence portant notamment sur :

- La politique générale de l'Agence
- le rapport d'activité de l'Agence,
- les règlements intérieurs de l'Agence,
- les orientations budgétaires, le vote du budget, les décisions modificatives et l'approbation des comptes,
- les adhésions et exclusion des membres,
- le montant des cotisations des adhérents,
- les tarifs des prestations,
- la constitution de la Commission d'Appel d'Offres de l'Agence,
- les conditions générales d'emploi et de rémunération des agents recrutés en propre par l'Agence,
- le transfert du siège social de l'Agence,
- les actions judiciaires et les transactions.

Le Conseil d'administration est par ailleurs à l'initiative des procédures de modification des statuts et de fusion avec tout autre établissement public, celles-ci font ensuite l'objet d'un avis conforme du Conseil départemental, puis sont enfin soumises à la validation de l'Assemblée Générale extraordinaire.

Article 16 - Rôle de la Présidente du Conseil d'administration

La Présidente du Conseil d'administration est chargée de la préparation et de l'exécution des délibérations des Assemblées Générales et du Conseil d'administration et doit tenir ce dernier régulièrement informé du fonctionnement, des activités et de la gestion de l'Agence.

Elle est compétente pour régler les affaires de l'Agence, à ce titre :

- elle représente l'Agence dans tous les actes de la vie civile,
- elle convoque et préside les Assemblées Générales et les réunions du Conseil d'administration,
- elle arrête l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration et des Assemblées Générales, prépare leurs délibérations et en assure l'exécution,
- elle est l'ordonnatrice des dépenses et prescrit l'exécution des recettes,
- elle est chargée, sous le contrôle du Conseil d'administration, d'intenter au nom de l'Agence les actions en justice ou de défendre l'Agence dans les actions intentées contre elle,
- elle nomme le personnel aux emplois créés par le Conseil d'administration et recrute les personnels contractuels,
- elle établit, en fin d'exercice, le compte administratif.

La Présidente du Conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs aux Vice-présidents et détermine les délégations données au Directeur de l'Agence.

Cette délégation doit être expresse, écrite et énumérer avec précision les compétences déléguées.

Article 17 - Rôle du Directeur de l'Agence

Le Directeur est le Directeur Général des Services du Conseil départemental. Il est nommé par la Présidente du Conseil d'administration. Il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes conditions.

Il est le responsable hiérarchique de l'Agence.

Sous l'autorité de la Présidente,

- il est chargé de l'administration et de la gestion courante de l'Agence,
- il prépare et met en œuvre les décisions de la Présidente et du Conseil d'administration,
- il prépare et exécute le budget,
- il assiste aux réunions du Conseil d'administration et aux Assemblées Générales avec voix consultative.

La Présidente peut à tout moment déléguer une partie de ses missions au Directeur de l'Agence.

Les fonctions de Directeur de l'Agence sont incompatibles avec tout mandat électif au sein d'une assemblée délibérante d'un membre du Conseil d'administration.

Article 18 - Rôle du Directeur délégué de l'Agence

Le Directeur de l'Agence est accompagné dans ses fonctions d'un Directeur délégué.

Il assure :

- la direction du personnel sur lequel il a autorité,
- l'organisation, l'animation et la bonne exécution des missions confiées à l'Agence.

Article 19 - Contrôle de légalité

Les actes pris par l'Agence sont transmis au contrôle de légalité.

Titre IV - Régime financier

Article 20 - Gestion financière

La gestion comptable de l'Agence est rattachée à la trésorerie désignée par les services de l'Etat compétents.

L'Agence opte pour le cadre budgétaire et comptable de la M57, ou toute autre nomenclature qui s'y substituerait.

Les opérations financières et comptables de l'Agence sont effectuées conformément aux règles de la comptabilité publique applicables en l'espèce.

Article 21 - Ressources

Les ressources de l'Agence sont constituées par :

- la participation du Département ;
- les cotisations des membres statutaires (Communes et EPCI) ;
- les participations des membres non-statutaires ;
- les recettes tirées de son activité ;
- les subventions de fonctionnement et/ou d'investissement ;
- le produit des emprunts contractés ;
- les dons et legs ;
- le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour les dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement éligibles ;
- les remboursements de charges diverses.

Article 22 - Dépenses

Les dépenses de l'Agence sont constituées par :

- les dépenses relatives au fonctionnement des organes délibérants (assemblée générale et conseil d'administration) ;
- les dépenses relatives aux indemnités de fonction, aux frais de formation, les cotisations au fonds pour l'allocation de fin de mandat, les cotisations au régime général de la sécurité sociale et les cotisations aux régimes de retraites des élus ;
- la cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ;
- les rémunérations, les contributions, les cotisations sociales et l'action sociale des agents recrutés directement par l'Agence ;

- le remboursement de la rémunération, des contributions, des cotisations sociales et l'action sociale des agents mis à disposition par le Département en application de l'article L.512-15 du Code Général de la Fonction Publique ;
- la retenue à la source prévue au 1° du 2 de l'article 204 A du Code Général des Impôts ;
- les intérêts de la dette ;
- les frais de fonctionnement de l'Agence ;
- le remboursement des charges supportées par le Département au profit de l'Agence ;
- les dépenses d'investissement de l'Agence ;
- les dépenses résultant de l'entretien des biens immobiliers de l'Agence ;
- les dépenses résultant de l'entretien des biens mobiliers de l'Agence ;
- les dépenses de remboursement de la dette en capital ;
- les dettes exigibles ;
- les dotations aux amortissements ;
- les dotations aux provisions ;
- la reprise des subventions d'équipement reçues.

Article 23 - Mises à disposition

Le Département de Lot-et-Garonne met à disposition de l'Agence des agents, des matériels et des locaux.

Les mises à disposition d'agents par le Département sont réalisées dans le cadre des dispositions des articles L.512-7 à L.512-9, ainsi que des articles L.512-12 à L.512-15 du Code Général de la Fonction Publique.

Ces mises à disposition font l'objet de conventions conclues entre le Département et l'Agence qui en déterminent précisément l'objet, la teneur et l'ensemble des conditions et obligations.

Titre V - Dispositions diverses

Article 24 - Règlements intérieurs

L'ensemble des règlements intérieurs, préparés et adoptés par le Conseil d'administration, précisent les règles de fonctionnement interne.

Les modifications des règlements sont préparées et adoptées dans les mêmes formes que les règlements initiaux.

Article 25 - Adhésion auprès d'organismes tiers

L'Agence peut adhérer à tout organisme en lien et dans le respect de son objet et des prescriptions légales et réglementaires.

Article 26 - Résolution des litiges

Les membres et l'Agence s'engagent à rechercher, en cas de litige, une solution amiable avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

Ce n'est qu'en cas d'échec de ces voies amiables de résolution que tout contentieux devra être porté devant le Tribunal administratif de Bordeaux.



CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Permanences de la Mission Locale

pour l'accompagnement des jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle.

Année 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2144-3,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-2 et L.2122-3,

VU la délibération en date du 16 décembre 1991, baptisant le Centre d'animation municipal « salle Louis Lamarque »,

VU la délibération du conseil municipal en date du 06 juin 2008 adoptant le modèle de convention pour l'occupation du local communal suivant : Salle « Louis Lamarque » - 5389, rue de Visé - 47190 AIGUILLON, et en définissant les conditions de location,

VU le procès-verbal de la Commission de sécurité en date du 15 décembre 1993 classant ledit local :

- en type P (Salles de danse et salles de jeux),
- 4^e catégorie (300 personnes et moins),
- pour un effectif total maximum de 62 personnes,

VU la demande de Monsieur Eric BACQUA, Président de la Mission Locale de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent, pour bénéficier de la mise à disposition de bureaux dans le bâtiment de l'Espace Jeunes de façon récurrente,

Entre

La commune d'AIGUILLON,
Hôtel de Ville- 47190 AIGUILLON
Représentée par monsieur Christian Girardi, Maire,
Ci- dessous dénommée « la commune »

d'une part,

et

La Mission Locale de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent
Représentée par son Président, Éric BACQUA,
Déclarée en Préfecture
Dont le siège social se situe 70 Boulevard Sylvain Dumon 470000 AGEN
Ci-dessous dénommée « Mission Locale »

d'autre part.

Ceci étant exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule



La Mission locale a pour vocation d'accompagner les jeunes des territoires de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Afin de soutenir l'action de la Mission Locale, la commune a décidé, compte tenu du caractère d'intérêt général de la Mission Locale, de la soutenir en mettant à sa disposition un bureau au sein de l'Espace Jeunes, sis au n° 5389 de la rue de Visé - 47190 AIGUILLON en tant que de besoin.

Article 1^{er} – Objet de la convention

Par la présente convention, la Mission Locale s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à développer ses actions en matière d'insertion sociale et professionnelle, à destination notamment des jeunes sur le territoire de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent.

A cet effet, la Mission Locale assurera, en outre, des permanences, sur le territoire de la commune.

Pour sa part la commune s'engage à la mise à disposition de bureaux.

Article 2 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2024 et par tacite reconduction, à compter de la date des signatures.

Elle pourra être dénoncée par chacune des parties trois mois avant son échéance au moyen d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

Cette convention met fin à la convention de mise à disposition des locaux, établie en 2022, entre la Médiathèque municipale et la Mission Locale.

Article 3 – Modalités des permanences assurées par la Mission Locale sur la commune

La Mission Locale tiendra des permanences les :

- lundis et vendredis matin ;
- les mardis, toute la journée.

La Mission Locale pourra occuper les locaux suivants en fonction de la disponibilité des salles et d'un calendrier établi :

- Bureau au premier étage ainsi que la salle de réunion et la salle informatique de façon ponctuelle.

Ces permanences pourront, sur demande de la commune, être délocalisées ou faire l'objet de modifications dans son calendrier sous réserve l'accord écrit préalable de la Mission Locale.

A cet effet, la Mission Locale dispose de façon permanente d'un jeu de clés des locaux. En cas de perte ou de vol, la reproduction et le remplacement de l'ensemble des clés et serrures sera à la charge de la Mission Locale.

Le bâtiment est équipé d'une alarme, celle-ci sera programmée en fonction des heures d'occupation.

Article 4 – Inventaire

Afin de tenir la permanence, les locaux mis à disposition de la Mission Locale seront entièrement équipés par cette dernière.

A l'issue de la présente convention, la Mission Locale devra restituer les locaux mis à disposition, après avoir organisé, le cas échéant, le déménagement des biens lui appartenant ainsi qu'un état des lieux avec les services techniques communaux.

Article 5 – entretien et réparation

La commune assurera l'entretien des bâtiments, conformément à ses obligations attachées à son droit de propriété. La commune assurera également l'entretien des locaux.

La Mission Locale s'engage à respecter l'état de propreté des locaux mis à sa disposition.

Elle reconnaît :

- Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité arrêtées et s'engage à les respecter,
- Avoir constaté l'emplacement du dispositif d'alarme, de moyens d'extinction d'incendie et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Aucune transformation ou amélioration des lieux ne pourra être décidée ou réalisée pour l'organisme utilisateur sans l'accord de la commune.

Article 6 – Assurances

La Mission Locale devra justifier auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, pour toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance couvrant son mobilier personnel et le garantissant contre les risques locatifs, ainsi que sa responsabilité civile.

Une attestation correspondante doit être annexée à la présente convention, et renouvelée annuellement en cas de reconduction tacite de la convention.



En cas de perte ou disparition des biens mis à disposition, pour quelque cause que ce soit, qu'elle soit partielle ou totale, la résiliation de la présente convention aura lieu de plein droit sans indemnité et sans que la commune puisse être tenue de reconstruire ou de remettre les lieux en leur état primitif.

Article 7 - Cession, sous occupation

La présente convention étant conclue intuitu personae, toute cession des droits en résultant ou sous-location des locaux mis à disposition est interdite.

Article 8 - Redevance

Cette occupation est consentie en contrepartie d'un loyer qui s'élève à 1 200€ par an. La commune prend à sa charge les frais de chauffage, d'éclairage et d'alimentation en eau potable. Les frais d'abonnement et de consommation téléphonique sont à la charge de la Mission Locale.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Cet avenant précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

Article 10 - Résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou par l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, le tout sans indemnité ni restitution de contribution déjà éventuellement versée.

Fait à Aiguillon, le

Pour la Commune

Le Maire,
Monsieur Christian Girardi

Pour la Mission Locale

Le Président,
Monsieur Éric BACQUA